

RAPPORT ANNUEL

2020-2021

damartex
GROUP

RAPPORT FINANCIER

2020-2021

- 05 EDITORIAL
- 06 CHIFFRES CLES
- 09 RELATIONS ACTIONNAIRES
- 11 RAPPORT FINANCIER

SOMMAIRE

The logo for damartex GROUP is located in the bottom right corner of a dark blue horizontal bar. It consists of the word "damartex" in a white, lowercase, sans-serif font, with "GROUP" in a smaller, uppercase, sans-serif font directly below it. The text is contained within a rounded rectangular shape that has a purple-to-blue gradient background.



Après un exercice 2019-2020 marqué par le démarrage de la pandémie mondiale de la Covid19 qui avait touché tous les marchés géographiques du Groupe, Damartex avait décidé d'accélérer son plan de transformation. L'exercice **2020-2021** a confirmé que cette décision prise était la bonne.

*Transform
to accelerate
2.0*

Ainsi, le Groupe clôture son exercice sur une **performance financière dynamique et solide**.

Accélération de la croissance

- Forte croissance de l'activité sur l'ensemble des pôles (+11,4%)
- Ventes E-commerce à 138M€, soit +47%
- Redressement de l'activité Fashion
- Confirmation de la stratégie sur les pôles Home & Lifestyle et Healthcare (renforcée par l'acquisition de MSanté en juillet 2021)

Cette dynamique positive s'explique par : un plan de transformation pertinent et initié un an avant la pandémie ; l'agilité permanente des équipes et leurs prises de décision rapide pour faire face à un ~~est~~ environnement qui évolue ; enfin des investissements maintenus (et en augmentation) malgré la crise.

Tous ces éléments ont permis au Groupe de retrouver de la profitabilité et de renforcer sa structure financière : l'Ebitda est en forte augmentation à 36,2M€, le résultat net à 16,3M€. A noter que l'excédent financier net ressort à +25,9M€ et intègre l'augmentation de capital qui s'est déroulée avec succès au cours du premier semestre de l'exercice.

Le plan de transformation « Transform To Accelerate 2.0 » mis en place par le Groupe, a démontré son efficacité dans un contexte sanitaire et économique perturbé.

Si le Groupe a bénéficié d'un effet de base favorable, l'exercice en cours reflète surtout la capacité retrouvée à générer de la croissance rentable.

Plan de transformation globale



+

Stratégie de développement adaptée à chaque pôle



Malgré un environnement incertain appelant à la prudence, Damartex est ainsi confiant dans la poursuite de ce momentum grâce à son agilité et fort de la solidité de sa structure financière.

Enfin, la qualité et l'engagement de ses collaborateurs confortent au quotidien la conviction que Damartex possède tous les moyens pour devenir le leader européen de la Silver Economy. Sa raison d'être « On Seniors'side » a aujourd'hui tout son sens.

Patrick Seghin
Président du Directoire



Chiffres Clés

Activité



par canal



Vente à distance
459,2 M€ (60%)
+7,4% vs LY



Magasins
137,9 M€ (18%)
-3,8% vs LY



Mobile & web
137,9 M€ (18%)
+47% vs LY

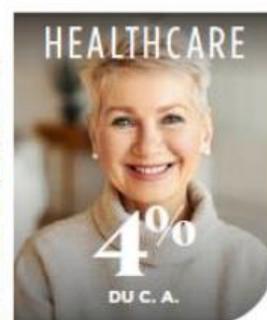


Wholesales
20,5 M€ (3%)
+17,2% vs LY



Services
8,7 M€ (1%)
+122,6% vs LY

3 PÔLES



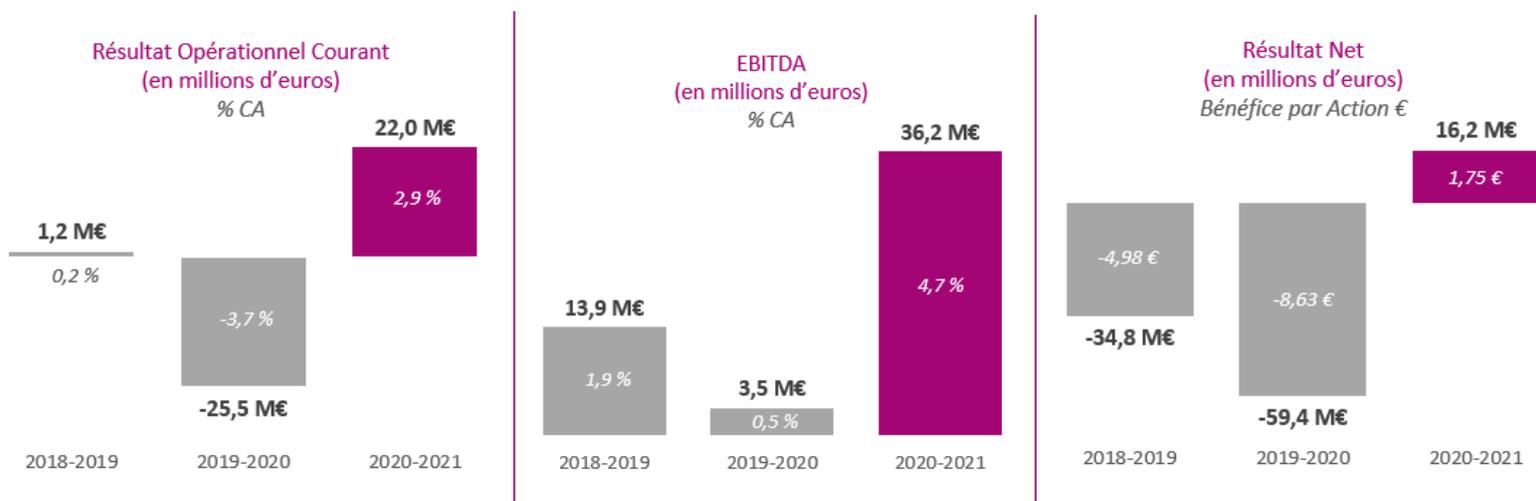
9 MARQUES "GOLDEN AGE"

- Damart : 58% CA
- Afibel : 12% CA
- Xandres
- 3 Pagen : 10% CA
- Coopers : 10% CA
- Vitrine magique
- Sédagyl
- Santéol
- MSanté



- France : 48% CA
- Grande Bretagne : 29% CA
- Belgique : 12% CA
- Allemagne : 9% CA
- Luxembourg
- Suisse
- Autriche
- Pays-Bas
- Espagne

Résultats



Le groupe Damartex clôture l'exercice 2020/2021 sur un chiffre d'affaires de 764,2 M€, en hausse de +11,4% à taux de change réels par rapport à l'exercice précédent, grâce à une belle reprise de l'activité portée par les effets du plan de transformation initié par le Groupe malgré la persistance de la crise sanitaire. Le pôle « **Fashion** » enregistre ainsi un chiffre d'affaires de 555,1 M€, en hausse de +11,0% à taux réels tandis que l'activité « **Home & Lifestyle** », progresse de +8,3% à taux réels pour s'établir à 177,7 M€ notamment grâce à un second semestre particulièrement dynamique. Le pôle « **Healthcare** », regroupant les enseignes Sédagyl et Santéol et nouvellement renforcé avec l'acquisition de MSanté en juillet, est en croissance sur l'exercice de +42,1% à taux de change réels pour un chiffre d'affaires qui s'établit à 31,5 M€.

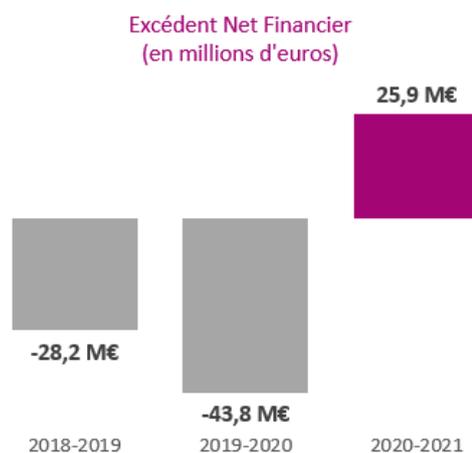
Malgré un contexte exceptionnel de crise sanitaire, l'EBITDA opérationnel du groupe ressort à 36,2 M€, soit 4,7% du chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel courant (ROC) retrouve un niveau positif à +22,0 M€ sur l'exercice, représentant 2,9 % du chiffre d'affaires. Cette performance significative est portée par l'amélioration sensible de l'activité combinée à l'excellence opérationnelle du Groupe, et les effets bénéfiques de son plan de transformation.

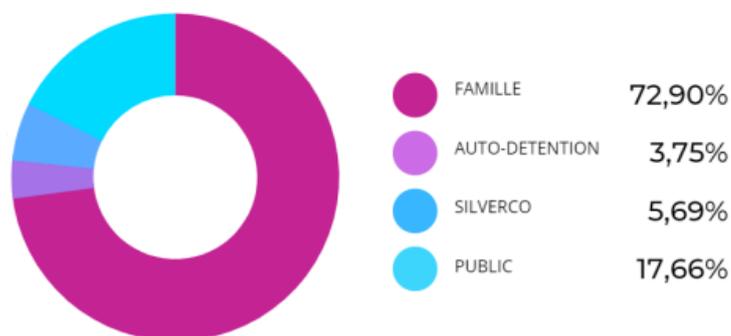
Le groupe clôture ainsi l'exercice avec un résultat net de +16,2 M€.

Structure Financière

A fin juin 2021, l'excédent financier net du Groupe ressort à +25,9 M€ contre un endettement financier net de -43,8 M€ à fin juin 2020. Ce retour en territoire positif a été permis par une amélioration marquée de la capacité d'autofinancement (+33,9 M€), ainsi que par l'augmentation de capital réalisée au mois d'octobre 2020 (+33,5 M€). Par ailleurs, le Groupe continue d'améliorer la maîtrise de son BFR d'exploitation qui ressort en diminution de -8,5 M€ au 30 juin 2021.



Répartition du Capital



Le capital au 30 juin 2021 s'élève à 57 991 500 €, divisé en 11 598 300 actions de 5 € de nominal, entièrement libérées. La société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital. Dans le cadre des autorisations qui lui sont accordées, la société détient 3,75 % des actions Damartex au 30 juin 2021.

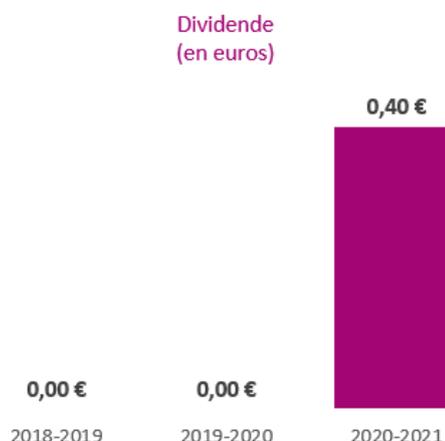
Cours de l'Action

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
COURS LE PLUS HAUT	30,40 €	18,00 €	22,40 €
COURS LE PLUS BAS	13,80 €	9,60 €	8,05 €
VOLUME MOYEN MENSUEL DE TRANSACTIONS	5 791,00 €	7 488,00 €	32 728,00 €
CAPITALISATION BOUSIERE (EN MILLIERS D'EUROS)	131 816,00 €	85 422,00 €	215 728,00 €
NOMBRE D'ACTION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	7 364 000,00 €	7 364 000,00 €	11 598 300,00 €

* sur la base du cours de clôture au 30 juin

Dividende

Compte tenu de la solidité de la performance du Groupe et de sa trajectoire sur le moyen terme, le Directoire proposera à l'Assemblée Générale prévue le 18 novembre 2021 la distribution d'un dividende de 0,40€ par action.



Cotation

Damartex est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance cotée sur NYSE Euronext Growth Paris (France).
Code ISIN FR0000185423 (ALDAR).

Contrat de Liquidité

SDB Gilbert Dupont (Paris)

Organisation au 30 juin 2021

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président

Jean Guillaume Despature

Vice-Président

Christian Watry *

Membres

Anthony Stahl
Paule Cellard *
Marie Bavarel-Despature
Matthieu Despature
Grégoire Devienne
Brand & Retail *

COMITE D'AUDIT

Président

Paule Cellard *

Membres

Jean Guillaume Despature
Christian Watry *

COMITE DE REMUNERATIONS

Président

Jean Guillaume Despature

Membre

Paule Cellard *

* Personnalités indépendantes
selon les critères du Code de
gouvernement d'entreprise
MiddleNext

DIRECTOIRE

Président

Patrick Seghin

Membre

Bruno Defache

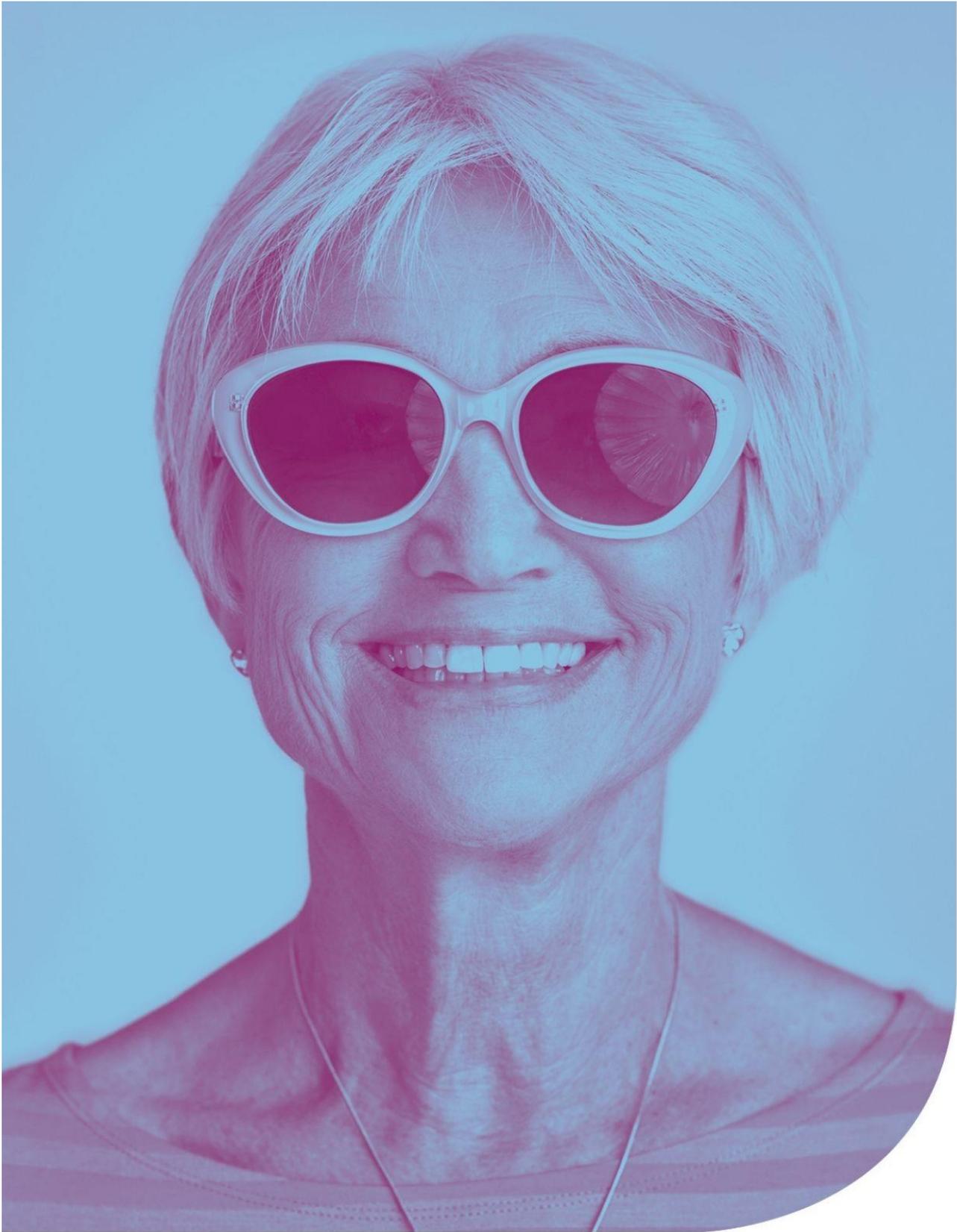
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ernst & Young et Autres
PricewaterhouseCoopers Audit

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Bruno Defache
Directeur Financier
Tél : 00 33 (0)3 20 11 45 30

Courriel : bdefache@damartex.com
www.damartex.com



RAPPORT FINANCIER

2020-2021

damartex
GROUP

RAPPORT FINANCIER

2020-2021

14	PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDES
16	RAPPORT DU DIRECTOIRE
32	DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDES
79	RESULTATS FINANCIERS DE DAMARTEX
81	COMPTES SOCIAUX
86	DOCUMENTS JURIDIQUES

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER

2020-2021

PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDES



Panorama des comptes consolidés

<i>En millions d'euros</i>	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	764,2	686,2
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	22,0	-25,5
RESULTAT NET	16,3	-59,4
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	16,3	-59,4
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	48,7	13,7
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	9,2	12,6
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	17,5	15,5
SITUATION NETTE	157,5	102,8
EXCEDENT FINANCIER NET	25,9	-43,8
ACTIFS NON COURANTS	265,9	266,1
EFFECTIF MOYEN	3 289	3 292

RAPPORT FINANCIER

2020-2021

RAPPORT DU DIRECTOIRE



Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 18 novembre 2021

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a réunis pour vous rendre compte de la gestion de votre société et de ses filiales et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés arrêtés au 30 juin 2021.

FAITS MARQUANTS

De manière à financer son plan stratégique, l'AGE du 16 juillet 2020, a délégué sa compétence au Directoire en vue de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Afin de permettre au Directoire d'effectuer cette augmentation de capital, la même assemblée a préalablement réduit le capital social pour le ramener de 103 096 000 € à 36 820 000 € par voie de réduction de la valeur nominale des actions et de virement à un compte de réserves indisponibles.

Le Directoire, dans sa réunion du 29 septembre 2020, a décidé de mettre en œuvre la délégation susmentionnée et de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Le Président du Directoire, le 23 octobre 2020, sur délégation du Directoire, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital, d'un montant de 33,9 millions d'euros laquelle a fait l'objet d'un prospectus qui a été approuvé par l'AMF sous le n° 20-486 le 30 septembre 2020.

Périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice, Damartex a continué sa dynamique de transformation et de réorganisation du Groupe. Le 31 juillet 2020 Damartex a cédé 100% des titres Jours Heureux à la société Vins et Saveur de France. Afin d'assurer les investissements nécessaires à la modernisation et à la transformation digitale du portefeuille de marques, La Maison du Jersey et Auber Tissus, ont cessé leur activité au 30 juin 2021, les marques de ces entités demandaient des investissements trop conséquents pour assurer leur repositionnement dans le portefeuille de marques.

Autres faits marquants

- Damart : Réduction de capital motivée par des pertes à hauteur de 46 416 733 € puis augmentation du capital de 20 560 594 €, le capital a été ramené à 29 000 000 €.
- Damart Suisse : Augmentation de capital de 6 000 000 CHF, pour le porter de 1 800 000 CHF à 7 800 000 CHF, puis réduction de capital de 5 400 000 CHF par apurement des pertes, le capital a été ramené à 2 400 000 CHF.
- Xandres Belgique : Augmentation de capital de 3 000 000 € pour le porter de 5 184 000 € à 8 184 000 € puis réduction de capital de 6 847 287 € par apurement des pertes le capital est ramené à 1 336 713€.
- Structure financière : Le renforcement de la structure financière s'est articulé autour de 3 axes :
 - Réaménagement des covenants portant sur les lignes de crédits d'un total de 120 M€ ;
 - Demande du Prêt Garanti par l'Etat pour 80 M€ : obtention au cours de l'été 2020 et remboursement anticipé en juin 2021 ;
 - Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée pour un montant de 33,9 millions d'euros.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 18 novembre 2021

PRESENTATION DES COMPTES

Données sociales

Le résultat financier de la société holding Damartex s'élève à 21M€ contre -36 M€ l'année précédente.

Le résultat net fait ressortir un bénéfice de 17,1 M€ contre -37,5 M€ l'exercice précédent.

Données consolidées

Activité

Le groupe Damartex clôture l'exercice 2020/2021 sur un chiffre d'affaires de 764,2 M€, en hausse de +11,4% à taux de change réels par rapport à l'exercice précédent, grâce à une belle reprise de l'activité portée par les effets du plan de transformation initié par le Groupe malgré la persistance de la crise sanitaire.

Le pôle « Fashion » enregistre ainsi un chiffre d'affaires de 555,1 M€, en hausse de +11,0% à taux réels tandis que l'activité « Home & Lifestyle », progresse de +8,3% à taux réels pour s'établir à 177,7 M€ notamment grâce à un second semestre particulièrement dynamique. Le pôle « Healthcare », regroupant les enseignes Sédagyl et Santéol et nouvellement renforcé avec l'acquisition de MSanté en juillet 2021, est en croissance sur l'exercice de +42,1% à taux de change réels pour un chiffre d'affaires qui s'établit à 31,5 M€.

Résultats

Du fait de cette forte croissance de l'activité, l'EBITDA opérationnel du Groupe ressort à un niveau record de 36,2 M€, soit près de 5% du chiffre d'affaires.

L'EBITDA opérationnel de l'activité « Fashion » s'établit à +17,0 M€, témoignant d'une belle dynamique de reprise. Le pôle « Home & Lifestyle » affiche un EBITDA opérationnel à +14,6 M€ tandis que celui du pôle « Healthcare » s'élève à +4,6 M€.

Le résultat opérationnel courant (ROC) est positif à +22,0 M€ sur l'exercice compte tenu de la performance élevée des pôles qui affichent tous une profitabilité sur l'exercice.

Cette performance significative est portée par l'amélioration sensible de l'activité combinée à l'excellence opérationnelle du Groupe, et les effets bénéfiques de son plan de transformation. Malgré des investissements commerciaux importants pour recruter de nouveaux clients et renforcer le positionnement et la différenciation de ses marques, Damartex a profité d'une optimisation des frais de marketing et de la maîtrise de ses frais de distribution.

Les frais indirects s'inscrivent en revanche en hausse, du fait du plan de transformation et de l'arrivée de nouveaux talents dans les équipes digitale, création produits et marketing.

Le groupe Damartex clôture ainsi l'exercice avec un résultat net à +16,3 M€.

Situation financière

A fin juin 2021, l'excédent financier net du Groupe ressort à +25,9 M€ contre un endettement financier net de -43,8 M€ à fin juin 2020. Ce retour en territoire positif a été permis par une amélioration marquée de la capacité d'autofinancement (+33,9 M€), ainsi que par l'augmentation de capital réalisée au mois d'octobre 2020 (+33,9 M€). Par ailleurs, le Groupe continue d'améliorer la maîtrise de son BFR d'exploitation qui ressort en diminution de -8,5 M€ au 30 juin 2021.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 18 novembre 2021

ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES CONTROLEES PAR SECTEURS OPERATIONNELS

30 juin 2021

<i>En milliers d'euros</i>	FASHION	HOME & LIFESTYLE	HEALTHCARE	TOTAL
Chiffre d'affaires	555 060	177 648	31 448	764 156
EBITDA opérationnel	16 981	14 633	4 623	36 237
Résultat opérationnel courant	6 869	12 573	2 590	22 032
Résultat opérationnel	6 572	13 379	1 930	21 881
Dotations aux amortissements	13 110	2 179	2 173	17 461
Investissements	8 452	622	107	9 180

30 juin 2020

<i>En milliers d'euros</i>	FASHION	HOME & LIFESTYLE	HEALTHCARE	TOTAL
Chiffre d'affaires	499 993	164 102	22 133	686 228
EBITDA opérationnel	-7 037	9 556	1 017	3 536
Résultat opérationnel courant	-32 184	7 222	-525	-25 487
Résultat opérationnel	-65 492	8 460	-825	-57 857
Dotations aux amortissements	12 519	1 909	1 055	15 483
Investissements	10 581	1 882	174	12 637

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon la localisation des clients

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
France	368 201	346 429
Bénélux	89 985	83 608
Grande-Bretagne	218 433	168 702
Allemagne	70 516	69 817
Autriche	7 279	7 671
Suisse	9 718	9 970
Autres	24	31
TOTAL	764 156	686 228

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 18 novembre 2021

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Directoire propose à l'Assemblée d'affecter le bénéfice net
De l'exercice social clos le 30 juin 2021 s'élevant à 17.186.750,42 €
Au compte report à nouveau débiteur s'élevant à (74.768.869,17 €)
Qui sera ramené à - 57.582.118,75 €

Le Directoire propose à l'Assemblée d'apurer totalement le compte report à nouveau débiteur par imputation
sur le compte Autres Réserves s'élevant à 88.898.754,18 €
Qui sera ramené à un solde créditeur de 31.316.635,43 €

Le Directoire propose de distribuer une somme de 4.639.320 €
Prélevée sur le compte « Autres Réserves ».

Cette somme permettrait la distribution, pour chaque action de 5 € de valeur nominale, d'un dividende de 0,40€ brut. Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code Général des Impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (articles 200 A, 13 et 158 du Code Général des Impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le compte « Autres Réserves » serait ramené 26.677.315,43€

Les actions détenues par la société au moment du détachement du coupon n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions serait porté au compte « Autres Réserves ».

Le dividende serait détaché de l'action sur Euronext Growth Paris le 26 novembre 2021 et mis en paiement le 30 novembre 2021.

Pour les actions faisant l'objet d'un démembrement de propriété, s'agissant de sommes prélevées sur des réserves, le dividende reviendra au nu-propriétaire.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

<i>Exercices clos les</i>	30 JUIN 2018	30 JUIN 2019	30 JUIN 2020
Nombre d'actions rémunérées *	7.040.780	--	--
Nominal	14 €	--	--
Dividendes distribués	3.520.090,00 €	--	--
Dividende brut par action	0,50 €	--	--

* Hors actions détenues par Damartex privées de droit au dividende

Les dividendes versés, rappelés ci-dessus, sont intégralement éligibles à la réfaction prévue par le Code Général des Impôts.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 18 novembre 2021

INFORMATIONS SUR LA REPARTITION DU CAPITAL

Répartition du capital (article L.233-13 du Code de Commerce)

A la connaissance de la société, la répartition du capital et des droits de vote de la société est la suivante au 30 juin 2021 :

	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques
JPJ-D	6 408 123	55,25	10 752 005	62,37
JPJ- 2	1 810 076	15,61	2 576 342	14,94
Autres membres de la famille Despature	232 282	2,00	442 875	2,57
Paul Georges Despature et ses enfants	4 590	0,04	7 550	0,04
Silverco	660 000	5,69	660 000	3,83
Total concert	9 115 071	78,59	14 438 772	83,75
Actions autodétenues	434 462	3,75	434 462	2,52
Autres actionnaires au nominatif et au porteur	2 048 767	17,66	2 366 863	13,73
Total	11 598 300	100,00	17 240 097	100,00

Les modifications intervenues au cours de l'exercice 2020-2021 sont décrites ci-après dans le paragraphe « Franchissements de seuils déclarés conformément à l'article L.233-7 du Code de Commerce ».

PARTICIPATIONS RECIPROQUES (article L.233-29 et R.233-19 du Code de Commerce)

Il n'existe aucune participation réciproque au sens de la réglementation en vigueur.

PACTE D'ACTIONNAIRES

Action de concert

Les sociétés JPJ-D, JPJ-2, certains membres de la famille Despature et la Société Silverco (société constituée par des cadres du groupe Damartex dont les membres du directoire et la société JPJ-D) agissent de concert.

Le concert total représente au 30 juin 2021 78,59 % du capital et 83,75 % des droits de vote, représentant respectivement 9 115 071 actions et 14 438 772 droits de vote.

DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX DROITS DE VOTE MULTIPLES (extrait article 29 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, auront également un droit de vote double.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 18 novembre 2021

Toute action transférée en propriété, perd le droit de vote double, sauf dans les cas prévus par la loi.

Il en est de même pour toute action convertie au porteur. Néanmoins, la mutation par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu au paragraphe ci-dessus. La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS DECLARES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 233-7 DU CODE DE COMMERCE ET A L'ARTICLE 10 DES STATUTS AU COURS DE L'EXERCICE 2020-2021

Par courrier reçu le 22 octobre 2020, la société par actions simplifiée Silverco (160 boulevard de Fourmies, 59100 Roubaix) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 octobre 2020, de concert avec M. Paul Georges Despature et certains membres de la famille Despature ainsi que des sociétés JPJ-D, JPJ 2 (la famille Despature), les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société DAMARTEX et détenir de concert 9 105 385 actions DAMARTEX représentant 14 127 502 droits de vote, soit 78,51% du capital et 83,84% des droits de vote de cette société (avis AMF D&I 220C4549).

Ce franchissement de seuils résulte de la conclusion, le 9 septembre 2020, d'un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert entre Silverco et les membres de la famille Despature vis-à-vis de DAMARTEX, laquelle est entrée en vigueur, pour la société Silverco, à l'occasion de sa souscription à l'augmentation de capital de la société DAMARTEX intervenue le 21 octobre 2020.

Le franchissement de concert en hausse, par la société Silverco, des seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société DAMARTEX a fait l'objet d'une décision de non-lieu au dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique visant les actions de la société DAMARTEX reproduite dans D&I 220C3956 mise en ligne le 29 septembre 2020.

Par courrier en date du 26 octobre 2020, la Société JPJ-D. SCA (Société en Commandite par Actions immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 509 556 908 ayant son siège social à Roubaix (59100), 160 boulevard de Fourmies) a informé la société avoir souscrit 1.511.941 actions Damartex à titre irréductible et 552.300 actions Damartex à titre réductible, dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription dont le résultat a été annoncé le 23 octobre dernier.

Elle a ainsi informé la société avoir franchi à la baisse le seuil statutaire des 2/3 des droits de vote.

INFORMATIONS SUR LES PRISES DE PARTICIPATION ET SUR LES SOCIETES CONTROLEES

Il n'y a pas eu de prise de participation dans des sociétés françaises au cours de l'exercice clos au 30 juin 2021 au sens de l'article L 233.6 du Code de Commerce.

Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement et part du capital de Damartex qu'elles détiennent (article L.233-13 du Code de Commerce) : Aucune société contrôlée par Damartex ne détient d'actions d'autocontrôle.

INFORMATIONS SUR LES ACHATS D' ACTIONS PROPRES (article L.225-211 du Code de Commerce)

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat a été lancé en 2020. Autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 18 novembre 2020, il portait sur 10 % du nombre d'actions composant le capital social, prévoyait un prix maximum de rachat par action de 30 euros et poursuivait les objectifs suivants :

- D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Damartex par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 18 novembre 2021

- D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe,
- D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- De procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base de l'autorisation conférée par les Assemblées Générales du 13 novembre 2019 et du 18 novembre 2020, la société a acheté 41.696 actions au cours moyen de 14,31€, et vendu 89.508 actions au cours moyen de 15,13 €.

Il n'y a pas eu de frais de négociation sur cet exercice.

Les 41.696 actions acquises ont été allouées au contrat de liquidité, et ce afin d'animer le marché pour un montant de 595 670 K€.

Par ailleurs, 88.150 actions auto-détenues via le programme de rachat d'actions ont été utilisées au cours de l'exercice 2020/2021 et remises aux bénéficiaires d'attributions gratuites d'actions existantes.

Aucune annulation n'étant intervenue, le nombre des actions propres détenues par la société est de 434.462 actions au 30 juin 2021. Elles représentent 3.75 % du capital.

Le Directoire propose aux actionnaires de se prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat pour une période de dix-huit mois, en remplacement de l'actuel programme auquel il serait mis fin par anticipation.

Ce nouveau programme de rachat permettrait d'acquérir, en une ou plusieurs fois aux époques que le Directoire déterminera, des actions de la société dans la limite d'un nombre maximal d'actions ne pouvant représenter plus de 10 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'Assemblée, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 18 novembre 2020 dans sa douzième résolution à caractère ordinaire,

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Damartex par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
- D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêts économiques et sociétés liées), ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêts économiques et sociétés liées),
- D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- De procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'assemblée générale extraordinaire.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 18 novembre 2021

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire apprécierait.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 40 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 46.393.200 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Directoire, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 18 novembre 2020 dans sa treizième résolution à caractère extraordinaire.

Le Directoire disposerait donc des pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

AUTORISATIONS EN MATIERE D'ACTIONNARIAT SALARIE

Le Directoire souhaite poursuivre une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement des activités de l'entreprise.

Autorisation en vue d'attribuer des options d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

Ainsi, nous vous proposons de renouveler l'autorisation du Directoire pour une durée de 38 mois (l'autorisation actuelle prenant fin le 13 janvier 2022), à consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi, au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel de la société Damartex et, le cas échéant, de sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, et/ ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de Commerce.

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Directoire au titre de la présente autorisation ne pourrait donner droit à acheter un nombre d'actions supérieur à 3 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée. A ce montant s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des bénéficiaires d'options en cas d'opérations sur le capital de la société.

Le prix d'achat des actions par les bénéficiaires serait fixé le jour où les options seront consenties par le Directoire conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 alinéa 4 du Code de Commerce.

La durée des options fixée par le Directoire ne pourrait excéder une période de 6 ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 18 novembre 2021

Cette autorisation priverait d'effet, au jour de l'Assemblée, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Autorisation d'attribuer gratuitement des actions existantes aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux de la société)

Nous vous proposons également de renouveler, pour une durée de 38 mois (l'autorisation actuelle prenant fin le 13 janvier 2022), l'autorisation conférée au Directoire de procéder, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution gratuite d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- Les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce,
- Les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourrait dépasser 3% du capital social au jour de la présente Assemblée. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver les droits des bénéficiaires d'attributions gratuites d'actions en cas d'opérations sur le capital de la Société pendant la période d'acquisition.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, celle-ci ne pouvant être inférieure à un an.

Les bénéficiaires devraient, le cas échéant, conserver ces actions pendant une durée, fixée par le Directoire, au moins égale à celle nécessaire pour que la durée cumulée des périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation ne puisse être inférieure à deux ans.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Ainsi, le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ; déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ; le cas échéant procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution ; déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant la période d'acquisition et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ; prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation, le cas échéant, exigée des bénéficiaires ; et généralement faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendrait nécessaire.

INFORMATION SUR LES MODALITES DE CONSERVATION D' ACTIONS ISSUES DE LEVEES D'OPTIONS DONNANT DROIT A L'ACHAT D' ACTIONS ET DES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (articles L.225-185 alinéa 4 et L.225-197-1 II alinéa 4 du Code de Commerce)

Pour mémoire, lors de sa réunion du 14 mai 2013, le Conseil de Surveillance avait fixé à 10% la quotité d'actions issues des plans d'option d'achat d'actions et de plans d'attribution gratuite d'actions de la société devant être conservée par les membres du Directoire sous la forme nominative jusqu'à la fin de leur mandat.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 18 novembre 2021

INFORMATIONS SUR LES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE (article L. 225-37-4 1° du Code de Commerce)

Les informations sont reprises dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise.

Nous vous rappelons que les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Madame Paule Cellard et de la société Brand & Retail représentée par Madame Nathalie Mesny arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

Nous vous proposons de bien vouloir :

- Renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Paule Cellard et de la société Brand & Retail pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue en 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nous vous précisons que le Conseil de surveillance considère que Madame Paule CELLARD et la société Brand & Retail sont qualifiées de membres indépendants au regard des critères d'indépendance du Code Middlenext. A cet égard, il est notamment précisé que Madame Paule CELLARD et la société Brand & Retail n'entretiennent aucune relation d'affaires avec le Groupe.

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Le montant de l'enveloppe de la rémunération à répartir entre les membres du Conseil du Surveillance a été fixé par l'Assemblée Générale en date du 8 novembre 2016 à 100.000 euros jusqu'à nouvelle décision. Il ne sera pas proposé de résolution visant à modifier ledit montant à l'Assemblée Générale du 18 novembre 2021.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT (article L. 441-14 du Code de Commerce)

Damartex – Social 30 juin 2021

Damartex - Sociale 30 juin 2021

	Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu											
	Article D. 441 I.-1' : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2' : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	9					1	0					0
Montant total des factures concernées TTC	106 680	0		67 098		67 098	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	15,83	0	0	9,96		9,96						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							0		0	0	0	0
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0					0	0					0
Montant total des factures exclues	0					0	0					0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours date de facture					Délais contractuels : le 20 du mois suivant						

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 18 novembre 2021

LISTE DES SUCCURSALES EXISTANTES (article L. 232-1 du Code de Commerce)

Damartex SA ne possède aucune succursale au 30 juin 2021.

MONTANT DES PRÊTS INTERENTREPRISES CONSENTIS (article L. 511-6 du Code Monétaire et Financier)

Damartex SA n'a consenti aucun prêt interentreprise au 30 juin 2021.

INFORMATIONS SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS DURANT L'EXERCICE (article 223-26 du Règlement Général AMF)

A la connaissance de la Société, plusieurs opérations d'achat/souscription entrant dans le champ d'application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier ont été réalisées durant l'exercice écoulé pour un montant de 28.826.195,96 €.

INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (article L. 232-1 du Code de Commerce)

La mission du département Recherche et Développement est de permettre au groupe Damartex de renforcer sa position de leader dans les domaines de « bénéfice client » repris dans la stratégie de marque Damart :

- Les vêtements de confort thermique (Thermolactyl® et Climatyl®),
- Les vêtements de confort morphologiques (Perfect Body®, Perfect Fit®),
- Le confort du chaussant et de la marche (Amortyl®),
- Les textiles de soin du corps et de la peau (Thermolactyl Sensitive®).

Les activités de recherche visent :

- À la conduite de projets de Recherche et Développement en collaboration étroite avec des universités, différents laboratoires et certains industriels leaders sur leurs domaines, afin d'intégrer à l'offre produits des solutions techniques toujours plus innovantes, performantes et à forte valeur ajoutée différenciante pour nos clients.
- À développer des outils et des protocoles de test toujours plus performants et au plus près des conditions d'usage des produits, afin d'apporter davantage de garanties aux clientes et de sélectionner les produits les plus efficaces,
- À accompagner et former les équipes produits et commerciales pour valoriser et promouvoir les innovations produit à travers les différents canaux de distribution.

Sur l'exercice écoulé, on note en particulier 2 enjeux majeurs :

- **Renforcement de l'enjeu de confort thermique quel que soit le temps :**
 - Dans la poursuite des développements effectués l'année dernière (mise au point d'un mélange « intime » aux performances anti-odeur de très haut niveau, 96% d'élimination des odeurs, durable dans le temps, sans aucune encapsulation ni chimie controversée) et de l'introduction du sous-vêtement thermique Seamless degré 4 chez DamartSport®, nous avons développé pour DamartSport® le degré 5 (savoir exclusif et unique sur le marché). Ces développements de produit à très hautes performances permettront d'envisager des améliorations significatives sur les gammes de sous-vêtements du « quotidien » chez Damart.
 - Dans la continuité de nos recherches sur la diminution de la température ressentie en cas de chaleur. Nous avons développé pour Damart et DamartSport® des composants labellisés « climatyl » (le pendant de thermolactyl quand il fait chaud) afin de proposer à nos clients des vêtements plus confortables quand il fait chaud.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 18 novembre 2021

Les bénéfices supportés par ce label sont :

- L'évacuation de la transpiration (avec des composants séchants extrêmement vite – 10 minutes).
- La neutralisation des odeurs (avec des composants neutralisant jusqu'à 99% des odeurs).
- Le toucher frais.
- Nous accentuons nos recherches sur les fibres « régulatantes » permettant d'apporter de la chaleur par temps froid et de la fraîcheur quand il fait chaud afin de garantir à nos clients un confort durablement optimal.

Ces recherches se font notamment en partenariat avec le CNRS.

Après des premiers résultats très positifs issus de calculs et de modélisations, nous avons engagé une phase de prototypage et des tests physiques en laboratoire dont les résultats semblent très prometteurs.

Afin de donner plus d'envergure et de moyens à ce projet nous avons déposé une demande de financement dans le cadre d'un consortium dédié pour un montant de 650 K€. Nous espérons obtenir la validation finale de l'ANR courant de l'été.

▪ Renforcements de nos enjeux environnementaux :

- Nous poursuivons le déploiement des fibres recyclées dans nos sous-vêtements Thermolactyl®, ce qui représente à ce jour environ 70% des quantités produites par an. Cette part continuera à progresser pour atteindre 100% dans les prochaines années. Pour atteindre cette cible nous devons améliorer certains mélanges concernant notamment la gamme « Thermolactyl Sensitive® » Avec la volonté de minimiser nos bénéfices tout en conservant un ratio investissement/coûts iso.
- 100% des nouveautés « DamartSport® » intégreront des fibres d'origine recyclées. Afin d'offrir dans un futur proche une gamme totalement éco conçue.
- Dans la continuité de nos recherches sur le recyclage de nos chutes découpées thermolactyl chez DMT, nous avons développé des composants ainsi qu'une filière permettant de mettre sur le marché dès l'année prochaine des manteaux types doudounes intégrant un garnissage réalisé à partir de ces chutes. Nous ouvrons donc avec ce premier projet l'aire du recyclage de nos mélanges en composants à forte valeur ajoutée et ainsi une création de valeur plus vertueuse.

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Les mentions issues de l'article L. 225-102-1, R. 225-105 à R. 225-105-1 du Code de Commerce et devant figurer dans le rapport de gestion sont reprises dans un document constituant une annexe aux présentes.

Les seuils rendant obligatoire la publication de la déclaration de performance extra-financière s'apprécient sur une base consolidée et ce conformément à l'article L. 225-102-1 II et V du Code de Commerce.

Les informations figurant dans ladite déclaration font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, la société Finexfi, faisant partie intégrante de la déclaration de performance extra-financière.

INFORMATIONS SUR LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES SALARIES AU CAPITAL (article L. 225-102 du Code de Commerce)

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021, 1022 actions Damartex ont été acquises définitivement par des salariés de la société et par des salariés de sociétés liées à Damartex au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 18 novembre 2021

INFORMATIONS SUR LES RISQUES (article L. 225-100-1 al 3 et 4 du Code de Commerce)

Au cours de son exercice fiscal clos au 30 juin 2021, le Groupe Damartex a revu son exposition aux risques et leurs évaluations.

Ainsi, le Groupe a listé quatre grandes thématiques de risques auxquels il pourrait être confronté.

Tout d'abord, il y a les risques endogènes liés à son activité. A ce titre, le Groupe recense le risque lié au vieillissement de son fichier clients textile ainsi que le risque lié à son business model de vente à distance face à l'évolution de son modèle de communication promotionnelle. Le risque lié à la transformation des systèmes d'informations et technologiques et celui lié à l'indisponibilité de ses outils internes logistiques ou de production (usine en Tunisie) en font également partie.

Ensuite, le Groupe a retenu des risques exogènes liés aux conséquences d'une crise sanitaire et pandémique mais également liés à l'indisponibilité des distributeurs de colis et des catalogues (partenaires essentiels pour servir les clients) ou liés aux cyber-attaques (le Groupe dispose d'une assurance).

D'un point de vue financier, les risques de liquidités et ceux liés aux actifs à durée d'utilité indéterminée ont été retenus. Concernant le risque de liquidité, le financement du Groupe repose essentiellement sur des crédits baux, des concours bancaires, des lignes de crédits moyen terme utilisées selon le niveau de la trésorerie nette du Groupe. De leurs côtés, les actifs à durée d'utilité indéterminée sont représentés par les marques associées

À des enseignes des pôles Fashion et Home & Lifestyle, les goodwill (écart d'acquisition) portant sur les trois pôles du Groupe et la part des droits d'utilisation affectée aux droits au bail, liés au pôle Fashion.

Enfin, d'un point de vue juridique et réglementaire, le Groupe retient les risques liés à la conformité RGPD et à la protection des données clients ainsi que celui lié à l'éthique des affaires, tant d'un point de vue de la corruption et du conflit d'intérêts que de celui de la responsabilité sociétale de l'entreprise.

En complément de cette revue, le Groupe dispose d'une couverture assurantielle composée par plusieurs polices concernant les risques suivants :

- « Dommages aux biens » couvrant les immeubles et leur contenu (matériel, marchandises, informatique) à hauteur des dommages susceptibles d'être encourus,
- Assurance « Perte d'exploitation consécutive »,
Dans le cadre de ces polices, les événements assurés sont l'incendie, les explosions, la foudre, les émanations, les vapeurs, les impacts d'objets aériens, les risques électriques, la tempête, la neige, les attentats, les actes de terrorisme et de vandalisme, les émeutes, les dégâts des eaux, le gel, les bris de machines et le vol sur matériel informatique, les catastrophes naturelles et autres événements non dénommés.
- Responsabilité civile générale relative aux conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'assuré par suite de dommages corporels, matériels, ou immatériels causés à autrui du fait ou à l'occasion des activités. Un programme international d'assurances responsabilité civile a été mis en place pour optimiser chacune des polices locales souscrites,
- Responsabilité civile des mandataires sociaux,
- Assurance des marchandises transportées.

INFORMATIONS SUR LES DEPENSES NON DEDUCTIBLES (articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés au regard des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 18 novembre 2021

EVOLUTION BOURSIERE

Durant l'exercice 2020-2021, l'action Damartex a enregistré une croissance de valeur de +60,3%. Au 30 juin 2020, dernier jour de Bourse correspondant au jour de clôture de l'exercice précédent, le titre valait 11,60 € contre 18,60 € au 30 juin 2021.

Compte tenu de la solidité de la performance du Groupe et de sa trajectoire sur le moyen terme, le Directoire proposera à l'Assemblée Générale prévue le 18 novembre 2021 la distribution d'un dividende de 0,40€ brut par action.

Le marché de l'action a enregistré des transactions extrêmes de 525 à 66.547 titres par mois, la moyenne mensuelle s'établissant à 32.728 titres.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le 20 juillet 2021, le Groupe a fait l'acquisition de 100% des titres de la société Lellis Group qui détient 80 % de la société MSanté, prestataire de santé à domicile, spécialisé dans la perfusion et la nutrition.

Le groupe Damartex renforce ainsi son pôle Healthcare.

L'intégration de Lellis Group et MSanté dans les comptes du groupe Damartex est intervenue dès le 1er juillet 2021.

PERSPECTIVES

Le plan « Transform To Accelerate TTA 2.0 » mis en place par le Groupe a démontré son efficacité dans un contexte sanitaire et économique perturbé. Si le Groupe a bénéficié d'un effet de base favorable, l'exercice en cours reflète surtout la capacité retrouvée du Groupe à générer de la croissance rentable. Malgré un environnement incertain appelant à la prudence, le Groupe est ainsi confiant dans la poursuite de ce momentum grâce à son agilité et fort de la solidité de sa structure financière.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Représentation des salariés dans les organes de gouvernance

Afin d'améliorer l'efficacité et la qualité du dialogue social au sein des entreprises, les lois du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi, du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi ont introduit des dispositions visant à renforcer la représentation des salariés dans les SA.

Damart SA, filiale de la société, était la structure la plus pertinente du Groupe pour la mise en place d'une telle représentation. Ainsi, siégeait au Conseil d'administration de Damart depuis 2018 un administrateur qui représentait les salariés. En conséquence, conformément aux dispositions de l'article L. 225-79-2 I du Code de commerce, Damartex n'était pas soumise à l'obligation de désigner au sein de son conseil de surveillance un membre représentant les salariés.

Damart SA, au 30 juin 2021, n'atteint plus le seuil des 1000 salariés permanents et n'est donc plus soumise à l'obligation de désigner un administrateur représentant les salariés conformément aux dispositions de l'article L.225-27-1 du Code de commerce.

Par conséquent, Damartex doit introduire une représentation des salariés au sein de son conseil de surveillance.

Dans ce cadre, il vous sera proposé lors de la prochaine assemblée d'introduire dans les statuts de Damartex une clause prévoyant le mode de désignation de membre(s) du conseil de surveillance représentant les salariés, et ce conformément à l'article L.225-79-2 du Code de Commerce.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 18 novembre 2021

Nous vous proposons d'opter pour une désignation du ou des membres représentant les salariés par le CSE de Damartex.

La durée du mandat du ou des membres du Conseil de surveillance représentant les salariés serait de 4 ans.

Si, à la clôture d'un exercice social de la société, les conditions d'application des dispositions de l'article L. 225-79-2 ne sont plus remplies ou si la société peut prétendre à une dérogation prévue par la réglementation, le mandat du ou des membres du Conseil de surveillance représentant les salariés au Conseil prendrait fin à l'issue de la réunion au cours de laquelle le Conseil constate la sortie du champ de l'obligation ou le bénéfice d'une dérogation.

Un membre représentant les salariés sera désigné par le CSE dans les 6 mois de la prochaine Assemblée.

Le Directoire

RAPPORT FINANCIER

2020-2021

DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDES



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
Goodwill	11	42 253	37 109
Immobilisations incorporelles	11	69 936	75 028
Immobilisations corporelles	12	59 060	59 864
Droits d'utilisation	13	85 870	87 503
Actifs financiers	21-23	7 994	6 400
Actifs d'impôts différés	8	817	169
Actifs non courants		265 930	266 073
Stocks	15	112 445	102 862
Créances clients	16-21	41 142	37 732
Autres débiteurs	17	13 041	15 146
Créances d'impôts		1 419	1 692
Instruments dérivés actifs	21-27	1 223	2 661
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18-21-22	60 629	61 442
Actifs courants		229 899	221 535
Actifs destinés à être cédés		1 168	1 866
TOTAL DES ACTIFS		496 997	489 474

Passif

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
Capital émis		57 992	103 096
Primes		100 410	21 855
Réserves		-866	-22 162
Capitaux propres Groupe		157 499	102 789
Participations ne donnant pas le contrôle		37	-16
Capitaux propres	19	157 536	102 773
Dettes financières	20-22	60	26
Passifs liés aux engagements locatifs	13	66 368	63 117
Passifs liés aux avantages au personnel	23	20 204	19 249
Passifs d'impôts différés	8	12 077	11 321
Autres passifs non courants	24	3 673	5 068
Passifs non courants		102 382	98 781
Dettes financières	18-20-21-22	34 649	105 258
Passifs liés aux engagements locatifs	13	15 337	15 132
Provisions	25	9 451	14 813
Dettes fournisseurs	21	109 853	87 383
Autres dettes	26	62 661	63 428
Dettes d'impôts exigibles		3 626	768
Instruments dérivés passifs	21-27	1 502	1 138
Passifs courants		237 079	287 920
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		496 997	489 474

Documents Financiers Consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
CHIFFRE D'AFFAIRES	5	764 156	686 228
Achats consommés		-276 024	-240 535
Charges de personnel		-131 340	-126 488
Charges externes		-303 057	-300 543
Charges d'amortissements		-17 461	-15 483
Charges d'amortissements des droits d'utilisation		-15 774	-14 446
Dotations et reprises / provisions		1 532	-14 220
Résultat opérationnel courant	5	22 032	-25 487
Autres produits opérationnels	6	1 946	2 970
Autres charges opérationnelles	6	-1 857	-15 564
Dépréciations d'actifs	6	-240	-19 776
Résultat opérationnel		21 881	-57 857
Produits financiers		2 424	42
Charges financières		-3 134	-3 131
Résultat financier	7	-710	-3 089
Résultat avant impôts		21 171	-60 946
Impôts sur les résultats	8	-4 874	1 584
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		16 296	-59 362
RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES		0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		16 296	-59 362
dont Groupe		16 243	-59 365
dont Participations ne donnant pas le contrôle		53	3
Résultat net du Groupe		16 243	-59 365
Résultat par action (en euros)	9	1,74	-8,63
Résultat dilué par action (en euros)	9	1,74	-8,63

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		16 297	-59 362
Instruments de couverture de change		-1 329	-795
Ecart de conversion		3 697	-999
Effet d'impôts		420	412
Eléments sujets à recyclage		2 788	-1 382
Engagements envers le personnel		889	4 860
Effet d'impôts		-161	-912
Eléments non sujets à recyclage		728	3 948
Autres éléments du résultat global après impôts	10	3 516	2 566
RESULTAT GLOBAL NET		19 813	-56 796
dont Groupe		19 760	-56 799
dont Participations ne donnant pas le contrôle		53	3

Documents Financiers Consolidés

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées et résultat	Instruments de couverture de change	Ecart de conversion	Effets d'impôts	CAPITAUX PROPRES		
								Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Au 30 Juin 2019	103 096	21 855	-10 012	53 218	2 541	-12 788	2 626	160 535	-19	160 516
Résultat net de la période				-59 364				-59 364	3	-59 361
Autres éléments du résultat global				4 860	-795	-999	-500	2 566		2 566
Résultat global total	0	0	0	-54 504	-795	-999	-500	-56 798	3	-56 795
Distribution de dividendes (*)								0		0
Opérations sur actions propres			261	297				558		558
Autres variations				-83				-83		-83
Au 30 Juin 2020	103 096	21 855	-9 751	-2 495	1 746	-13 787	2 126	102 789	-16	102 773

En milliers d'euros	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées et résultat	Instruments de couverture de change	Ecart de conversion	Effets d'impôts	CAPITAUX PROPRES		
								Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Au 30 Juin 2020	103 096	21 855	-9 752	-2 494	1 746	-13 786	2 125	102 790	-16	102 773
Résultat net de la période				16 243				16 243	53	16 296
Autres éléments du résultat global	0	0	0	889	-1 328	3 697	259	3 517		3 517
Résultat global total	0	0	0	17 132	-1 328	3 697	259	19 760	53	19 813
Distribution de dividendes								0		0
Opérations sur actions propres			755	-106				649		649
Opérations sur le capital	-66 276	66 276						0		0
Augmentation de capital	21 172	12 279						33 451		33 451
Autres variations				850				850		850
Au 30 Juin 2021	57 992	100 410	-8 997	15 382	418	-10 089	2 384	157 500	37	157 536

Documents Financiers Consolidés

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	NOTES	30 JUI 2021	30 JUI 2020
ACTIVITÉ D'EXPLOITATION			
Résultat avant impôts des activités poursuivies		21 171	-60 946
Amortissements et provisions		9 041	62 918
Amortissements des droits d'utilisation	13	15 774	14 446
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur		768	341
Charges et produits calculés liés aux stock options et assimilés		430	79
Charges d'intérêts		2 077	1 951
Plus ou moins values de cessions		1 161	-3 183
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		29 250	76 552
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ		50 421	15 606
Impôt sur le résultat payé		-1 696	-1 872
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		48 725	13 734
Diminution (+) et augmentation (-) stocks		-6 932	3 593
Diminution (+) et augmentation (-) clients		-7 050	13 489
Diminution (-) et augmentation (+) fournisseurs		22 475	-4 559
Autres diminutions (-) et autres augmentations (+)		4 678	5 259
Variation du besoin en fonds de roulement lié l'activité		13 171	17 782
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)		61 897	31 516
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations :			
. Incorporelles	11	-4 606	-6 881
. Corporelles	12	-4 574	-5 756
. Financières		-163	-147
Cessions d'actifs		4 662	9 606
Cessions de sociétés, nettes de la trésorerie cédée		-369	0
Acquisitions de sociétés, nettes de la trésorerie acquise	4	-3 414	-28 497
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS (B)		-8 464	-31 676
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT			
Remboursement des passifs d'engagements locatifs	13	-16 480	-14 869
Remboursement d'emprunts		-79 404	-974
Emprunts souscrits		80 000	
Distribution de dividendes		0	0
Acquisitions d'actions propres		-596	-228
Cessions d'actions propres		1 563	211
Opérations sur le capital	3	33 451	0
Intérêts payés		-2 077	-1 951
Divers		-45	-82
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AU FINANCEMENT (C)		16 412	-17 893
Flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées (D)		0	0
Incidence des variations des écarts de conversion sur la trésorerie (E)		51	125
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A+B+C+D+E)		69 896	-17 928
Trésorerie et équivalents de trésorerie		61 442	29 298
Concours bancaires		-105 258	-55 186
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE		-43 816	-25 888
Trésorerie et équivalents de trésorerie		60 629	61 442
Concours bancaires		-34 549	-105 258
TRÉSORERIE A LA CLOTURE		26 080	-43 816

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. GENERALITES

Damartex, société-mère du Groupe est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, dont le siège est situé 160 boulevard de Fourmies 59100 Roubaix, France.

Les comptes consolidés de l'exercice 2020/2021 clos le 30 juin 2021 ont été arrêtés par le Directoire le 6 septembre 2021. Ils sont établis selon une hypothèse de continuité d'exploitation.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Damartex au 30 juin 2021 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables au 30 juin 2021.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/standards_fr.htm

Les principes comptables retenus au 30 juin 2021 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 30 juin 2020, à l'exception des normes et interprétations détaillées ci-dessous dans la note 2.2.1.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée au 30 juin 2021 des normes déjà publiées dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts après le 1er juillet 2021.

Certaines normes appliquées à ce jour par le Groupe sont susceptibles d'évolutions ou d'interprétations, dont les applications pourraient être rétrospectives. Ces interprétations pourraient amener le Groupe à retraiter ultérieurement les comptes consolidés.

2.2 Evolution du référentiel comptable

2.2.1 Normes, amendements et interprétations applicables au 1er juillet 2020

Au 30 juin 2021, les nouveaux textes adoptés dans l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1er juillet 2020 sont les suivants :

NORMES / AMENDEMENTS / INTERPRETATIONS

Amendement à IFRS 3 – *Mise à jour des références au Cadre Conceptuel*

Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7

Amendements à IAS 1 et IAS 8

Amendements à IFRS 16 – *Allègement de loyers liés au COVID 19*

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'incidence significative sur les résultats et la situation financière du Groupe.

2.2.2 Normes, amendements et interprétations applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021

Les normes suivantes déjà publiées dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 sont listées ci-dessous. Le Groupe a décidé de ne pas les appliquer par anticipation.

NORMES / AMENDEMENTS / INTERPRETATIONS

Amendement à IAS 1 – *Classement des passifs en tant que courant/non courant (obligatoire en 2023)*

Amendement à IAS 16 – *Revenus pré-utilisation d'un actif corporel (obligatoire en 2022)*

Amendement à IAS 37 – *Coûts d'exécution d'un contrat (obligatoire en 2022)*

Amendement à IFRS 3 – *Référence au cadre conceptuel (obligatoire en 2022)*

Améliorations annuelles des normes IFRS - Cycle 2018-2020 (*obligatoire en 2022*)

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes, amendements ou interprétations par anticipation et est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à leur première application.

2.3 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés conduit la Direction à formuler des hypothèses et à effectuer des estimations qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont les suivantes :

- les impôts différés actifs - voir les hypothèses et estimations en note 8
- les provisions - voir les estimations en note 25
- les valorisations des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles via les résultats des tests de dépréciation - voir les hypothèses et estimations en note 14
- la valorisation des contrats de location - voir les estimations en note 14
- la dépréciation des stocks et des créances clients – voir les estimation en notes 15 et 16

2.4 Principe de consolidation

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle.

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Au cas présent toutes les sociétés sont consolidées en intégration globale.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des sociétés acquises ou créées à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 32 de l'annexe.

Documents Financiers Consolidés

2.5 Conversion des éléments en devises

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés du Groupe sont eux présentés en milliers d'euros.

2.5.1 Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés en produits ou charges de la période.

2.5.2 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les situations financières et les résultats des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation du Groupe sont convertis en euros comme suit :

- les situations financières sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture de la période
- les comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période

Les différences de change ainsi dégagées sont comptabilisées en écart de conversion dans "l'Etat du résultat global consolidé".

Aucune filiale du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

2.6 Date de clôture

La consolidation annuelle est établie sur la base des comptes de l'exercice clos au 30 juin.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent à cette date, sauf les entités Damartex Shanghai et Deppsoft (peu significatives) qui clôturent au 31 décembre.

2.7 Goodwill

Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est égal à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle de l'entité acquise ; et
- la juste valeur des actifs acquis et passifs repris en date d'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation réalisé au minimum chaque année (voir note 2.11).

Les frais liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges dans la rubrique *Autres charges opérationnelles* dans le compte de résultat consolidé.

2.8 Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont amortis en linéaire sur 4 ans.

Documents Financiers Consolidés

Les logiciels développés en interne par le Groupe remplissant l'ensemble des critères imposés par la norme IAS 38 sont immobilisés et amortis linéairement sur leur durée d'utilité comprise généralement entre 3 et 10 ans.

Les marques ne sont pas amorties car considérées comme ayant une durée de vie indéfinie. Ce caractère indéfini est revu chaque année.

Les brevets sont amortis sur 20 ans en linéaire.

Les relations clientèles/patientèles sont évaluées et portées à l'actif du bilan dans le cadre des acquisitions d'entreprises. Ces actifs incorporels sont amortis suivant leur durée de vie estimée généralement comprise entre 5 et 15 ans.

Les actifs incorporels non amortis font l'objet d'un test de dépréciation systématique chaque année (voir note 2.11).

Au sein du Groupe, les dépenses relatives aux activités de recherche et de développement sont comptabilisées en charges de personnel et charges externes. Il s'agit essentiellement de frais de recherche qui ne sont pas activables au regard de la norme IAS 38.

2.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de production comprenant le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Conformément à la norme IAS 16, après leur comptabilisation en tant qu'actif, les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées et résumées comme suit :

Terrain	Non amorti
Bâtiment lourd - composants amortis en moyenne sur	33 ans
Bâtiment léger - composants amortis en moyenne sur	21 ans
Agencement des constructions	8 à 10 ans
Agencement des magasins	8 ans
Agencement aménagement industriel	12 ans
Aménagement des terrains	20 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans
Matériel industriel, de maintenance ou de stockage	8 à 12 ans
Installation téléphonique	5 à 8 ans
Véhicule	5 ans

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par Damartex, il a été identifié des composants significatifs uniquement pour les bâtiments.

Les constructions sont décomposées en trois actifs distincts ayant des durées d'amortissement distinctes :

Gros œuvre	40 ans si bâtiment lourd 25 ans si bâtiment léger
Second œuvre	10 ans
Toiture	30 ans si bâtiment lourd 15 ans si bâtiment léger

2.10 Contrats de location

Le Groupe possède principalement des contrats de location immobilière relatifs aux baux commerciaux et des contrats de location de véhicules. Dans une moindre mesure, le Groupe dispose de quelques contrats de location d'équipements industriels ou informatiques. Le Groupe se situe exclusivement en situation de preneur.

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan dès leur commencement pour la valeur actualisée des paiements futurs (principalement fixes) sur la base du taux marginal d'endettement du preneur à la date du contrat. Ce taux correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait le preneur pour emprunter les fonds nécessaires à l'acquisition de l'actif sur une durée et dans un environnement économique similaires.

Ces contrats sont enregistrés en « passifs liés aux engagements locatifs » au passif avec inscription à l'actif en « droits d'utilisation ».

Les immobilisations financées par des contrats de location sont amorties selon les mêmes durées que les immobilisations acquises en propre si le Groupe estime qu'il obtiendra la propriété de l'actif au terme du contrat. Dans le cas contraire, l'actif est amorti sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant et les charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.

La durée de location est définie contrat par contrat et correspond à la période non résiliable de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées. Le Groupe applique les dispositions de l'IFRIC sur la durée non résiliable des contrats en intégrant des durées qui peuvent aller au-delà des durées contractuelles. L'actif « droit d'utilisation » fera l'objet d'ajustements au titre de certaines réévaluations de la dette de loyers (en cas de changement d'indice ou de taux, de prolongation ou de résiliation ou en cas de révision d'un loyer fixe en substance). L'actif « droit d'utilisation » est soumis à un test de dépréciation conformément à IAS 36.

Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire (inférieure ou égale à 5 000 USD) ou de courte durée (inférieure ou égale à 12 mois) sont comptabilisés directement en charges opérationnelles.

Les contrats de location portant sur des actifs de faible valeur concernent principalement du petit matériel informatique.

2.11 Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, les actifs ayant une durée d'utilité indéfinie et les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au cours du second semestre de l'exercice.

Par ailleurs dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît, des tests de dépréciation sont réalisés pour les actifs immobilisés incorporels et corporels.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur, diminuée des coûts de vente, et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession.

La valeur d'utilité est obtenue à partir des projections des flux de trésorerie actualisés des plans moyen terme (tels qu'approuvés par la Direction, en retenant des taux de marchés à long terme avant impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs).

Si l'un ou l'autre de ces montants est supérieur à la valeur nette comptable de l'actif, l'actif n'est pas déprécié.

Définition d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

Une Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Documents Financiers Consolidés

La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible (absence de marché et de cash-flow affectable à ce seul actif), cet actif est regroupé avec d'autres de manière à former une Unité Génératrice de Trésorerie.

Une identification des Unités Génératrices de Trésorerie a été effectuée au sein du groupe Damartex. Elles sont principalement constituées par les entités juridiques du Groupe.

Par ailleurs et en amont du test réalisé au niveau de l'UGT et si celle-ci dispose de magasins au sein de son activité, des tests de dépréciation sur les actifs affectés aux magasins sont réalisés au niveau de chaque magasin. Ces actifs sont le droit d'utilisation (Droit au bail) et les agencements du magasin. Les éventuelles dépréciations sont comptabilisées sur le magasin concerné.

2.12 Actifs financiers

En application de la norme IFRS 9, les actifs financiers sont comptabilisés dans l'une des trois catégories suivantes :

- au coût amorti ;
- à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- à la juste valeur par résultat.

La classification et l'évaluation des actifs financiers reposent sur deux critères : le modèle économique de l'entité (collecte de flux contractuels ou monétisation par cession) pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Les valeurs mobilières de placement sont classées dans la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par résultat, ils représentent des actifs détenus à des fins de transaction. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les dépôts et cautionnements sont classés dans la catégorie des actifs évalués au coût amorti. Il s'agit des sommes versées aux bailleurs en garantie de loyers. La valeur de ces actifs est réajustée régulièrement lors de la révision des loyers. Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée en résultat si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ils sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur constatées sont comptabilisées en autres éléments du résultat global jusqu'à leur cession.

Il n'y a pas de titres de participation de ce type au 30 juin 2021.

2.13 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des marchandises compte tenu des perspectives d'écoulement, diminué des coûts de production et de distribution restant à être supportés pour réaliser la vente.

Les stocks de matières, de marchandises et de produits fabriqués sont évalués principalement au coût unitaire moyen pondéré.

2.14 Clients et autres débiteurs

Les créances vis-à-vis des clients et autres débiteurs sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision en fonction de la perte de crédit attendue dès la création de la créance.

2.15 Titres d'autocontrôle

Les actions Damartex détenues par le Groupe sont enregistrées en déduction des capitaux propres consolidés, quel que soit l'objet de leur détention.

Documents Financiers Consolidés

Les résultats de cession de ces titres nets d'impôts sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.16 Paiements en actions

Certains salariés et mandataires sociaux du Groupe bénéficient de plans d'attribution d'actions gratuites. Le coût des attributions d'actions est valorisé à la juste valeur des instruments à la date d'attribution.

La juste valeur a été évaluée selon le modèle de Black & Scholes, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur de l'avantage ainsi octroyé et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêts sans risque ainsi que la durée de vie de l'option.

Le coût ainsi déterminé est comptabilisé en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

2.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires débiteurs ainsi qu'aux caisses.

Les équivalents de trésorerie sont principalement des dépôts à terme ou des placements disponibles à la vente et sans risque.

2.18 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé, dont il résultera pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Cette rubrique peut notamment comprendre les engagements découlant de restructurations, de litiges et d'autres risques.

Le cas échéant, les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés ont été établis, que leur mise en œuvre repose sur une attente fondée et si une telle mesure a été annoncée aux personnels ou à leurs représentants.

2.19 Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés. Un recensement de ces avantages accordés a été réalisé.

Les avantages accordés sont les suivants :

- les régimes de retraite à prestations définies en France et en Grande-Bretagne ;
- les régimes de retraite à cotisations définies en France, en Belgique, en Grande-Bretagne et en Allemagne ;
- les régimes d'indemnités de fin de carrière conventionnelles en France (prestations définies) ;
- les régimes de gratifications versées lors de l'octroi d'une médaille du travail en France (prestations définies) ;
- le régime de retraite article 83 pour certains salariés en France (cotisations définies).

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestation et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale.

Pour les régimes à prestations définies, la charge nette de l'exercice correspond aux coûts des services rendus et passés, aux intérêts de la dette et aux revenus des fonds affectés à la couverture de ces engagements.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses financières (croissance des salaires, taux d'actualisation, taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie) et démographiques (âge de départ en retraite, espérance de vie, taux de rotations des effectifs).

Les écarts actuariels générés sont comptabilisés en capitaux propres, conformément au paragraphe 93 de la norme IAS 19.

Des fonds sont affectés à la couverture d'engagement à long terme du personnel en France et en Grande-Bretagne. Ils sont gérés par un organisme externe indépendamment du Groupe. Le solde net (entre l'actif et l'engagement) est comptabilisé à l'actif en cas de sur financement par rapport à l'engagement ou au passif en cas de sous fondement.

En cas de sur financement, l'actif fait l'objet d'un test de plafonnement conformément au paragraphe 58 de la norme IAS 19.

2.20 Emprunts et coûts des emprunts

Lors de leur comptabilisation initiale, les dettes sont mesurées à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif.

Après leur reconnaissance initiale, les emprunts et dettes sont valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

2.21 Impôts courants et différés

2.21.1 Impôts courants

Un régime d'intégration fiscale a été mis en place en France à compter du 1^{er} juillet 2003, il est renouvelé par tacite reconduction tous les 5 ans. La quasi-totalité des sociétés françaises est comprise dans le périmètre de cette intégration au 1^{er} juillet 2020.

Selon la convention, la charge ou le bénéfice d'impôt lié(e) à l'intégration fiscale, calculé(e) entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal groupe et la somme des impôts payables individuellement, est imputable à Damartex, société tête de groupe.

De même l'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt pour Damartex.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes pourront être indemnisées par Damartex selon les modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de fait constatés à cette date.

2.21.2 Impôts différés actifs/passifs

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts attendus sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur base des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs établies selon les règles fiscales. Les principales différences temporelles sont liées aux provisions pour retraites et autres avantages assimilés et aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement.

Documents Financiers Consolidés

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux sont reconnus lorsque les conditions définies par la norme IAS 12 sont remplies :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés pourront s'imputer ;
- il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés n'expirent ;
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant la période au cours de laquelle les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Dans la mesure où il n'est pas probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôts non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

2.22 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Le Groupe a décidé de continuer à appliquer les dispositions de la norme IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture.

Concernant les flux d'achat et de vente de marchandises et de cadeaux, le Groupe s'inscrit dans une comptabilité de couverture du risque de change, couverture basée sur des flux futurs de trésorerie.

Damartex utilise des instruments de couverture dans le cadre de sa politique de gestion du risque financier dans un objectif strict de couverture.

A la clôture, les instruments sont évalués à la Juste Valeur ("Mark to Market").

Les instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie futurs ont des impacts suivants :

- les variations de valeur de sa part efficace sont enregistrées en capitaux propres en autres éléments du résultat global. Elles sont recyclées en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même reconnu en résultat et ce, dans la même rubrique ;
- la valeur temps (report/déport et prime d'option de change, basis spread des cross currency swaps) est enregistrée en capitaux propres en autres éléments du résultat global. Elle est prise dans le compte de résultat à l'échéance du sous-jacent, conformément aux principes retenus par le Groupe

2.23 Résultat par action

Le résultat net par action est obtenu en rapportant le résultat net de la période au nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, sous déduction du nombre moyen d'actions auto-détenues.

Le résultat net par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution, majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée des options de souscription existantes à la clôture de l'exercice.

2.24 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par l'ensemble des produits des activités ordinaires des sociétés intégrées.

Documents Financiers Consolidés

Les ventes incluent principalement des ventes au détail dans le cadre des catalogues (canal vente par correspondance), des magasins (canal magasins) ou des sites e-commerce (canal e-commerce) ; des ventes de gros à des distributeurs et agents (canal Wholesales) ; et des prestations de services dans les activités santé du Groupe (canal services).

Les ventes au détail proviennent des activités Fashion et Home & Lifestyle du Groupe, ainsi que l'enseigne Sédagyl dans le pôle Healthcare. Ces ventes sont comptabilisées lors de l'achat par la clientèle. Les paiements peuvent être au comptant ou à la commande, à crédit ou en contre-remboursement.

Les ventes de gros sont présentes dans les activités Fashion et Home & Lifestyle et sont comptabilisées lors du transfert de propriété.

Les prestations de services concernent essentiellement l'enseigne Santéol du pôle Healthcare. Elles sont comptabilisées lors de la réalisation de la prestation.

Les frais d'expédition et de transport de marchandises à destination des clients sont compris dans les ventes lorsqu'ils sont inclus dans la facturation.

Les ventes sont présentées nettes de toutes formes de remises, ristournes et retours. Ces retours sont estimés de manière statistique et sont enregistrés en réduction du chiffre d'affaires.

2.25 Frais de publicité

Les frais de publicité comprennent principalement les cadeaux aux clients, les catalogues, les encarts, les mailings et les coûts des médias.

Ces dépenses sont comptabilisées en charges dès que la prestation est réalisée ou dès que le produit est livré.

2.26 EBITDA opérationnel

L'EBITDA opérationnel est un indicateur financier suivi au sein du Groupe. Il est composé du résultat opérationnel courant (voir note 2.27) retraité de l'ensemble des éléments calculés le composant :

- Dotations et reprises d'amortissements
- Dotations et reprises de provisions d'exploitation
- Autres charges calculées (ex : charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés)

Afin d'assurer une comparabilité et un suivi opérationnel de cet indicateur, les effets de la norme IFRS 16 sont exclus de celui-ci.

2.27 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire qui facilite la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe.

Il correspond à la différence entre :

- le chiffre d'affaires réalisé d'une part, et
- les achats consommés, charges de personnel, charges externes, charges d'amortissements, charges d'amortissements des droits d'utilisation, dotations/reprises de provisions d'autre part.

2.28 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles et inhabituelles.

Le résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire qui facilite la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe.

Les autres charges et produits opérationnels correspondent aux éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents de montants particulièrement significatifs qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant. Ils intègrent les plus ou moins-values sur cessions d'actifs, des coûts de restructuration, des dépréciations d'immobilisations et le cas échéant, les dépréciations d'actifs liés aux tests de dépréciation.

2.29 Résultat financier

Le résultat financier est composé des produits financiers liés aux placements, aux charges financières liées à l'endettement et aux effets de change.

2.30 Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8 – *Secteurs opérationnels*, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne utilisées par le Président du Directoire pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources.

Les secteurs opérationnels présentant des caractéristiques économiques similaires, sur la base des indicateurs de performance examinés par le principal décideur opérationnel et des autres critères énoncés par la norme, ont fait l'objet d'un regroupement pour déterminer les secteurs à présenter.

3. FAITS MARQUANTS

Acquisition de Eden Medical

Dans le cadre de son plan de transformation « Transform To Accelerate – TTA 2.0 », le groupe Damartex a annoncé au cours du second semestre l'acquisition de 62,5% des titres de la société Eden Services par la société Santéol Holding.

La société Eden Services, est un prestataire de santé à domicile (PSAD), spécialisée dans l'assistance respiratoire, connue sous le nom d'Eden Médical.

Ce rapprochement permettra un développement rapide d'Eden Médical en Ile de France, grâce au support de Santéol, notamment sur les traitements d'oxygénothérapie et de ventilation non invasive.

Santéol mettra également à disposition son système d'information et son savoir-faire auprès d'Eden médical qui deviendra à terme Santéol Ile de France.

Obtention d'un Prêt Garanti par l'Etat (PGE)

Pour répondre aux effets de la crise du Covid-19, le Groupe avait obtenu la mise en place d'un Prêt Garanti par l'Etat le 16 juillet 2020 pour un montant total de 80 millions d'euros auprès de 4 banques.

Compte tenu de la bonne performance du Groupe au cours de l'exercice 2020-21 et d'une trésorerie positive, le Groupe a procédé à son remboursement intégral par anticipation le 4 juin 2021.

Cession de Jours Heureux

Suite à l'annonce de l'arrêt d'activité de Jours Heureux, le Groupe avait reçu plusieurs marques d'intérêts pour une reprise de cette activité. Un accord engageant signé le 10 juin 2020 avait scellé la reprise de Jours Heureux (activité Vente A Distance) par le Groupe Financière Trésor Du Patrimoine. La cession a été finalisée le 31 juillet 2020.

Compte tenu du caractère non significatif, l'arrêt de cette activité n'a pas été retraité en tant qu'activité abandonnée (selon IFRS 5).

Opérations sur le capital

De manière à financer son plan stratégique, l'AGE du 16 juillet 2020, a délégué sa compétence au Directoire en vue de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Afin de permettre au Directoire d'effectuer cette augmentation de capital, la même assemblée a préalablement réduit le capital social pour le ramener de 103,1 millions d'euros à 36,8 millions d'euros par voie de réduction de la valeur nominale des actions et de virement à un compte de réserves indisponibles.

Le Directoire, dans sa réunion du 29 septembre 2020, a décidé de mettre en œuvre la délégation susmentionnée et de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Le Groupe a ainsi réalisé sur l'exercice une augmentation de capital pour un montant total de 33,9 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Face au succès de l'opération, traduit par un taux de souscription de 116%, le Directoire a décidé d'exercer intégralement la clause d'extension représentant 4,4 millions d'euros, portant ainsi le montant brut de l'augmentation de capital de 29,5 millions d'euros à 33,9 millions d'euros.

Cette augmentation de capital s'est opérée par l'émission de 4 234 300 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 8,00 euros.

Crise liée à la pandémie Covid-19

Au cours de l'exercice, le Groupe a de nouveau fait face à des difficultés liées à la crise sanitaire due au coronavirus. L'activité magasin de Damartex s'est ralentie au cours de l'exercice.

Les activités ont été particulièrement perturbées durant cette période du fait notamment à la fermeture des magasins (en France et en Belgique) sur les mois de novembre 2020 et avril 2021.

Documents Financiers Consolidés

Durant cette période, le groupe a bénéficié des mesures gouvernementales liées au recours au chômage partiel avec une prise en charge gouvernementale d'un montant de 1,6 millions d'euros. Ce montant est comptabilisé en réduction des *Charges de personnel* dans le compte de résultat consolidé au 30 juin 2021. L'intégralité de cette somme a été perçue au cours de l'exercice.

Par ailleurs, le Groupe a bénéficié de dégrèvements de loyers pour certains de ses magasins, pour un montant de 1,1 million d'euros comptabilisé en réduction des charges locatives classées en *Charges externes* dans le compte de résultat consolidé.

4. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le 24 février 2021, Damartex a procédé à l'achat de 62,5% des titres de la société Eden Services par la société Santéol Holding. Eden Services est un prestataire de santé à domicile (PSAD) spécialisée dans l'assistance respiratoire, connue sous le nom de Eden Médical.

Au cours du second semestre de cet exercice, la finalisation des évaluations à la juste valeur des actifs identifiables acquis a conduit aux résultats suivants :

- reconnaissance d'une patientèle pour 0,7 millions d'euros amortie sur une durée de 15 ans ;
- comptabilisation d'impôts différés associés pour -0,2 millions d'euros.

Le tableau suivant résume les modalités définitives de comptabilisation de cette acquisition.

K€	Allocation du prix
Ecart d'acquisition	2 738
Immobilisations incorporelles	744
Immobilisations corporelles	198
Droits Utilisation	21
Actif financier	12
Impôts différés passif	-129
Stocks	24
Créances clients nettes	108
Autres débiteurs	9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	177
Passifs financiers	-53
Dettes IFRS 16	-94
Dettes fournisseurs	-128
Autres dettes	-36
Coûts d'acquisition	3 591
Moins : trésorerie acquise	-177
Flux de trésorerie, nette de la tréso acquise	3 414

En application de la méthode du goodwill complet, le goodwill résiduel s'élève à 2,7 millions d'euros. Il correspond à un vrai savoir-faire métier des équipes de Eden Médical et un potentiel de développement sur le marché de la Prestation de Santé A Domicile (PSAD).

Depuis son intégration dans le périmètre de Damartex au 1^{er} janvier 2021, cette acquisition a contribué au chiffre d'affaires pour 0,5 millions d'euros et au résultat net pour 0,04 millions d'euros au 30 juin 2021.

Sur une base de 12 mois représentant un exercice complet, sa contribution aurait été environ du double.

Eden médical est intégré à 100% dans les états financiers compte tenu de la reconnaissance d'une dette liée au rachat des 37,5% restants à horizon février 2023 au plus tard sans condition.

Documents Financiers Consolidés

5. SECTEURS OPERATIONNELS

Compte tenu de la récente acquisition de Santéol, le Groupe est désormais organisé en trois secteurs d'activité distincts :

- le secteur « Fashion » regroupant les enseignes Damart, Afibel, Xandres et la Maison du Jersey qui commercialisent les articles textiles ;
- le secteur « Home & Lifestyle » regroupant les enseignes Coopers of Stortford, 3Pagen, Vitrine Magique, Delaby et Jours Heureux qui commercialisent des produits d'équipements de la personne et de la maison ;
- le secteur « Healthcare » regroupant les enseignes Sédagyl et Santéol, spécialisées sur le secteur de la santé et du bien vieillir à domicile.

Eden Médical qui devient Santéol Ile De France est intégré au secteur Healthcare sous l'enseigne Santéol.

Ces secteurs donnent une vision pertinente de la performance du groupe Damartex, en lien avec sa stratégie.

30 juin 2020

<i>En milliers d'euros</i>	FASHION	HOME & LIFESTYLE	HEALTHCARE	TOTAL
Chiffre d'affaires	499 993	164 102	22 133	686 228
EBITDA opérationnel	-7 037	9 556	1 017	3 536
Résultat opérationnel courant	-32 184	7 222	-525	-25 487
Résultat opérationnel	-65 492	8 460	-825	-57 857
Dotations aux amortissements	12 519	1 909	1 055	15 483
Investissements	10 581	1 882	174	12 637

30 juin 2021

<i>En milliers d'euros</i>	FASHION	HOME & LIFESTYLE	HEALTHCARE	TOTAL
Chiffre d'affaires	555 060	177 648	31 448	764 156
EBITDA opérationnel	16 981	14 633	4 623	36 237
Résultat opérationnel courant	6 869	12 573	2 590	22 032
Résultat opérationnel	6 572	13 379	1 930	21 881
Dotations aux amortissements	13 110	2 179	2 173	17 461
Investissements	8 452	622	107	9 180

Documents Financiers Consolidés

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon les enseignes :

<i>En milliers d'euros</i>		30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
FASHION	Damart	439 447	382 295
	Afibel	88 448	88 540
	La Maison du Jersey	5 439	10 472
	Xandres	21 726	18 686
	Total Fashion	555 060	499 993
HOME & LIFESTYLE	3Pagen	77 795	77 488
	Vitrine Magique	19 661	16 842
	Coopers of Stortford	75 900	52 948
	Jours Heureux	/	9 454
	Delaby	4 292	7 370
Total Home & Lifestyle	177 648	164 102	
HEALTHCARE	Sédagyl	22 753	18 227
	Santéol	8 695	3 906
	Total Healthcare	31 448	22 133
TOTAL	764 156	686 228	

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon les canaux de distribution :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
Ventes par correspondance	459 234	427 755
E-Commerce	137 904	93 787
Magasins	137 854	143 308
Wholesales	20 469	17 472
Services	8 695	3 906
TOTAL	764 156	686 228

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon la localisation des clients :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
France	368 201	346 429
Bénélux	89 985	83 608
Grande-Bretagne	218 433	168 702
Allemagne	70 516	69 817
Autriche	7 279	7 671
Suisse	9 718	9 970
Autres	24	31
TOTAL	764 156	686 228

Documents Financiers Consolidés

6. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
Résultat net sur cessions d'éléments d'actifs		1 946	2 970
Autres produits opérationnels		1 946	2 970
Autres éléments opérationnels		-1 857	-15 564
Autres charges opérationnelles		-1 857	-15 564
Dépréciations d'actifs		-240	-19 776
TOTAL		-151	-32 370

Le résultat net sur cession d'actifs comprend la cession d'un entrepôt logistique en Allemagne (classé en actif destiné à être cédé au 30 juin 2020) et d'autres actifs non stratégiques en France.

Les dépréciations d'actifs se composent des dépréciations liées aux pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice (cf note 14).

Les autres charges opérationnelles sont composées de la poursuite de la mise en place d'évolutions organisationnelles (démarrées l'an dernier) et de divers éléments non récurrents (litiges, risques, ...).

Au 30 juin 2020 les autres charges opérationnelles étaient principalement liées aux effets d'évolutions organisationnelles annoncées et mises en place au cours du mois de juin 2020.

Les dépréciations d'actifs se composaient des dépréciations liées aux pertes de valeur comptabilisées notamment sur certaines marques (Damart et Afibel) et sur le parc magasins.

7. RESULTAT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
Produits financiers	123	42
Effets de change	2 301	0
Produits financiers	2 424	42
Charges financières	-1 694	-1 309
Charges financières liés aux passifs d'engagements locatifs	-1 440	-1 350
Effets de change	0	-472
Charges financières	-3 134	-3 131
TOTAL	-710	-3 089

Documents Financiers Consolidés

8. IMPOTS

8.1 Impôts sur le résultat

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
RESULTAT AVANT IMPOT	21 171	-60 946
<i>Taux de l'impôt</i>	<i>28,00%</i>	<i>28,00%</i>
Impôt théorique au taux d'impôt applicable	5 928	-17 065
Différences de taux (*)	-1 054	438
Déficits non activés (+ : non reconnus ; - : utilisés)	980	14 585
Crédits d'impôts	139	205
Charges non déductibles et divers	-1 119	253
Charge totale d'impôt au compte de résultat consolidé	4 874	-1 584
Dont impôt exigible	4 810	-4 048
Dont impôt différé	64	2 464
<i>Taux effectif d'imposition</i>	23,0%	2,6%

(*) Essentiellement liées aux activités en Grande-Bretagne au taux d'IS à 19% et à la baisse prévue du taux d'impôts (25%) sur les sociétés en France (impact sur les impôts différés à moyen et long terme).

8.2 Impôts différés

Un actif net d'impôt différé n'est constaté que s'il est probable que l'entité disposera dans les prochains exercices d'un bénéfice imposable supérieur aux pertes existantes auprès de la même autorité fiscale et de la même entité imposable. Cette probabilité est mesurée au 30 juin 2021 à partir des budgets, plans à moyen terme approuvés par la Direction au cours de l'exercice actuel et des dispositions fiscales en vigueur dans chacun des pays.

L'impôt est alors activé à hauteur des résultats prévus lors des trois prochains exercices.

Le tableau suivant présente le montant des déficits pour le Groupe ainsi que la répartition entre l'activation ou non de ses déficits :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2020		
	Base	Montant impôts activés	Montant impôts non activés
Benelux	11 641		2 910
Grande-Bretagne	2 409	79	378
Allemagne	929	288	0
France	68 115		19 072
Suisse	6 229		1 433
TOTAL	89 323	367	23 793

Documents Financiers Consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021		
	Base	Montant impôts activés	Montant impôts non activés
Benelux	11 979		2 994
Grande-Bretagne	456	22	65
Allemagne	1 768	548	
France	65 195		18 255
Suisse	6 349		1 460
TOTAL	85 747	570	22 774

8.3 Analyse par pays

Impôts différés actifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
Tunisie	119	169
France	698	0
TOTAL	817	169

Impôts différés passifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
Allemagne	6 091	6 180
Benelux	1 190	1 102
Grande-Bretagne	4 796	3 689
France	0	298
TOTAL	12 077	11 269

8.4 Analyse par nature

Impôts différés actifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
IDA liés aux avantages du personnel	2 974	2 881
IDA liés aux dettes fiscales et sociales	1 788	4 069
IDA sur instruments de couverture de change	79	0
IDA sur programme fidélité	303	280
IDA sur frais de publicité	224	163
IDA sur différences temporaires	1 406	2 032
IDA sur report déficitaires	26	370
IDA sur restructuration	1 349	
IDA Autres	1 511	
Compensation IDA/IDP	-8 843	-9 627
TOTAL	817	168

Impôts différés passifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
IDP liés aux avantages du personnel	1 207	982
IDP sur immobilisations (in)corporelles	4 547	4 906
IDP sur IFRS 16 - Contrat de location	1 507	1 310
IDP sur instruments de couverture de change	0	426
IDP sur autres différences temporaires	43	947
IDP liés aux marques	11 856	11 893
Autres	1 759	484
Compensation IDA/IDP	-8 843	-9 627
TOTAL	12 077	11 321

Impôts différés, charge de l'exercice

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
ID liés aux méthodes de provisions	-249	546
ID liés aux avantages du personnel	-94	330
ID sur immobilisations (in)corporelles	499	-2 115
ID sur autres différences temporaires, sociales et fiscales	-149	-2 393
ID sur instruments de couverture de change	-85	-22
ID liés aux activations des déficits	346	-18
ID sur IFRS 16 - Contrat de location	0	-408
Autres	-204	32
TOTAL	64	-4 048

Documents Financiers Consolidés

9. RESULTAT PAR ACTION

	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	16 243	-59 365
Nombre moyen d'actions	9 834 125	7 364 000
Nombre moyen d'actions propres	479 855	486 772
Nombre d'actions à retenir	9 354 270	6 877 228
Résultat net par action (en euros)	1,74	-8,63
Effet de la dilution		
Effet dilutif (SO et AGA)	-39 029	Non applicable
Nombre d'actions à retenir	9 354 270	6 877 228
Résultat net dilué par action (en euros)	1,74	-8,63

Mouvements sur la période concernant les actions propres :

	30 JUIN 2020	ACHATS	VENTES	+/- VALUES REALISEES	30 JUIN 2021
Nombre d'actions propres	482 274	41 696	-89 508		434 462
Prix moyen (en euros)	20				21
TOTAL (en milliers d'euros)	9 752	597	-1 587	235	8 997

10. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

<i>En milliers d'euros</i>	INSTRUMENT DE COUVERTURE DE CHANGE	ECART DE CONVERSION	ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL	30 JUIN 2020
Variation de valeur	-3 127	-999	4 860	734
Recyclage en résultat	2 332			2 332
Effets d'impôts	384	28	-912	-500
TOTAL	-411	-971	3 948	2 566

<i>En milliers d'euros</i>	INSTRUMENT DE COUVERTURE DE CHANGE	ECART DE CONVERSION	ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL	30 JUIN 2021
Variation de valeur	-2 379	3 698	889	2 208
Recyclage en résultat	1 050			1 050
Effets d'impôts	420	0	-161	259
TOTAL	-909	3 698	728	3 517

Documents Financiers Consolidés

11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	30 JUIN 2021		NET	30 JUIN 2020
	BRUT	AMORT. ET DEP.		NET
Goodwill	49 797	-7 543	42 253	37 109
Brevets, licences, logiciels	53 789	-38 709	15 080	14 302
Marques	75 236	-32 371	42 865	41 681
Autres immobilisations incorporelles	15 528	-3 537	11 991	19 046
TOTAL	194 350	-82 160	112 190	112 138

11.1 Valeur brute

En milliers d'euros	GOODWILL	BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	MARQUES	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Au 30 juin 2020	44 652	47 973	74 062	21 916	188 603
Acquisitions	0	725	0	3 881	4 606
Cessions	0	-508	-2	0	-510
Effets de variations de change	538	227	1 215	33	2 013
Variation de périmètre	2 740	-590	-42	744	2 852
Autres mouvements	1 867	5 962	3	-11 046	-3 214
Au 30 juin 2021	49 797	53 789	75 236	15 528	194 350

Les autres mouvements se composent essentiellement de mouvements entre immobilisations en cours et logiciel (liés à l'activation ou à l'abandon de projet informatique) et d'un ajustement dans la valorisation de la patientèle chez Santéol.

11.2 Amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	GOODWILL	BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	MARQUES	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Au 30 juin 2020	-7 543	-33 671	-32 381	-2 871	-76 465
Amortissements et dépréciations	0	-5 711	164	-763	-6 310
Cessions	0	469	0	0	469
Effets de variations de change	0	-193	-194	-26	-413
Variation de périmètre	0	397	40	0	437
Autres mouvements	0	0	0	122	122
Au 30 juin 2021	-7 543	-38 709	-32 371	-3 537	-82 160
Valeur nette au 30 juin 2021	42 254	15 080	42 865	11 991	112 190

Les dépréciations comptabilisées sur l'exercice sont détaillées dans la note 14.2

11.3 Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se détaille par secteur opérationnel comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>		GOODWILL	MARQUES	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
Fashion	Damart	3 711	8 970	12 681	12 407
	Afibel		30	30	0
	Xandres		1 574	1 574	1 458
Home&Lifestyle	3 Pagen	4 213	19 425	23 638	23 640
	Coopers of Stortford	9 037	12 866	21 903	20 600
Healthcare	Santéol	25 292		25 292	20 685
TOTAL		42 253	42 865	85 118	78 790

Comme indiqué dans la note 5, le goodwill de Eden Médical, qui devient Santéol IDF, est ajouté à l'enseigne Santéol pour 2,7M€ dans le secteur opérationnel Healthcare.

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021			30 JUIN 2020
	BRUT	AMORT. ET DEP.	NET	NET
Terrain	6 470	-232	6 238	6 263
Constructions	73 394	-45 938	27 456	25 856
Installations techniques, matériel et outillage	37 685	-32 691	4 994	7 129
Autres immobilisations corporelles	108 772	-88 893	19 879	20 088
Immobilisations corporelles en cours	494	0	494	528
TOTAL	226 814	-167 754	59 060	59 864

12.1 Valeur brute

<i>En milliers d'euros</i>	TERRAIN	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	TOTAL
Au 30 juin 2020	6 481	66 369	50 979	101 146	528	225 503
Acquisitions	0	460	405	3 353	356	4 574
Cessions	-240	-1 516	-7 099	-3 970	0	-12 824
Effets de variations de change	14	938	403	546	5	1 905
Variation de périmètre	0	0	567	-95	0	472
Autres mouvements	215	7 143	-7 571	7 793	-396	7 184
Au 30 juin 2021	6 470	73 394	37 685	108 772	494	226 814

12.2 Amortissements et dépréciations

<i>En milliers d'euros</i>	TERRAIN	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	TOTAL
Au 30 juin 2020	-218	-40 513	-43 850	-81 057	0	-165 639
Amortissements et dépréciations	0	-2 080	-1 440	-4 833	0	-8 353
Cessions	0	715	6 909	3 753	0	11 377
Effets de variations de change	-14	-650	-323	-462	0	-1 448
Variation de périmètre	0	0	-386	105	0	-281
Autres mouvements	0	-3 410	6 399	-6 399	0	-3 410
Au 30 juin 2021	-232	-45 938	-32 691	-88 893	0	-167 754
Valeur nette au 30 juin 2021	6 238	27 456	4 994	19 879	494	59 060

Les dépréciations comptabilisées sur l'exercice sont détaillées dans la note 14.2.

Les autres mouvements sur les terrains et constructions représentent :

- le reclassement selon IFRS5 en *actifs destinés à être cédés*, de certains actifs qui seront cédés dans les prochains mois
- Le reclassement selon IFR16 d'un bâtiment dont le financement en crédit-bail vient de se terminer (transfert de droits d'utilisation vers actifs détenus en propre)

13. CONTRAT DE LOCATION

13.1 Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation se décomposent ainsi par nature d'actif :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021			30 JUIN 2020
	BRUT	AMORT. ET DEP.	NET	NET
Droits au bail	8 880	-4 696	4 184	4 222
Terrain et Constructions	0	0	0	5 450
Baux commerciaux	106 892	-29 943	76 950	74 259
Autres	8 431	-3 695	4 736	3 573
TOTAL	124 203	-38 334	85 870	87 504

Les baux commerciaux correspondent essentiellement aux contrats de locations immobilières relatifs aux activités magasins du Groupe.

La catégorie Autres porte sur les contrats de location relatifs aux véhicules, aux biens informatiques et industriels.

Documents Financiers Consolidés

13.1.1 Valeur brute

<i>En milliers d'euros</i>	DROITS AU BAIL	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	BAUX COMMERCIAUX	AUTRES	TOTAL
Au 30 juin 2020	9 670	9 500	89 759	6 038	114 966
Acquisitions	0	0	17 323	2 393	19 716
Cessions	-656	0	-429	0	-1 085
Effets de variations de change	8	0	198	0	205
Variation de périmètre	-138	0	41	0	-97
Autres mouvements	-3	-9 500	0	0	-9 503
	0	0	0	0	
Au 30 juin 2021	8 880	0	106 892	8 431	124 203

13.1.2 Amortissements et dépréciations

<i>En milliers d'euros</i>	DROITS AU BAIL	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	BAUX COMMERCIAUX	AUTRES	TOTAL
Au 30 juin 2020	-5 448	-4 050	-15 499	-2 465	-27 463
Amortissements et dépréciations	622	-352	-14 805	-1 210	-15 745
Cessions	0	0	429	0	429
Effets de variations de change	-8	0	-67	0	-75
Entrée périmètre	138	0	0	-20	118
Autres mouvements	0	4 402	0	0	4 402
	0	0	0	0	0
Au 30 juin 2021	-4 696	0	-29 943	-3 695	-38 333
Valeur nette au 30 juin 2021	4 185	0	76 950	4 736	85 870

13.2 Passifs d'engagements locatifs

Les passifs d'engagements locatifs se décomposent ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
A un an au plus	15 337	15 132
Plus d'un an et moins de cinq ans	49 973	46 065
A plus de cinq ans	16 395	17 052
TOTAL	81 705	78 249

La variation des engagements locatifs au cours de l'exercice est constituée des éléments suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	TOTAL
Au 30 juin 2020	78 249
Mise en place nouveaux contrats de location	19 716
Remboursement des passifs	-16 479
Effets de variations de change	132
Variation de périmètre	87
Au 30 juin 2021	81 705

14. IMMOBILISATIONS - TEST DE PERTE DE VALEUR

Les principes de dépréciation des actifs non financiers sont détaillés dans la note 2.11. Les écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont décomposés dans la note 11.3.

14.1 Hypothèses retenues

Le taux de croissance annuel moyen de l'activité dans les phases budget et plan à moyen terme, établis sur une durée de 5 ans pour les UGT en retournement, 6 ans pour les UGT en phase de croissance et 4 ans pour les autres, est basé sur des données historiques de la société. Les taux de croissance à l'infini retenus au 30 juin 2021 sont :

- 0,5% pour les UGT du secteur opérationnel « Fashion » (idem au 30 juin 2020, sauf pour l'enseigne haut de gamme où le taux de 1% a été retenu au 30 juin 2021 idem au 30 juin 2020 ;
- 1% pour les UGT du secteur opérationnel « Home & Lifestyle » idem au 30 juin 2020 ;
- 2% pour les UGT du secteur opérationnel « Healthcare », contre 5% au 30 juin 2020.

Le Groupe a retenu le WACC (coût moyen pondéré du capital) comme taux d'actualisation du cash-flow, il s'agit d'un taux avant impôt. Ses composantes sont principalement le taux des OAT à 10 ans (0,8%) associé à une prime de risque (7,9%).

Le taux retenu pour cet exercice s'élève à 9,6% (30 juin 2020 : 9,6%).

Comme pour chaque exercice, la valeur recouvrable est la valeur d'utilité.

Les différentes activités du Groupe se situant dans un environnement relativement homogène, les hypothèses présentées ci-dessus ont été appliquées à l'ensemble des UGT.

Compte tenu de la crise sanitaire intervenue au cours de l'exercice, le Groupe a intégré une part de risque dans les budgets et plans moyen terme (notamment une baisse de son chiffre d'affaires) pour la valorisation des tests de dépréciation au 30 juin 2021.

Le Groupe a intégré la norme IFRS 16 dans les tests de dépréciation établis au 30 juin 2021. La méthode retenue consiste à intégrer les droits d'utilisation dans la valeur testée, nets des passifs liés aux engagements locatifs. Les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont également retraitées dans l'EBITDA retenu pour les tests.

14.2 Tests de dépréciation

Les tests de dépréciation d'actifs réalisés au 30 juin 2020 avaient permis de couvrir de nombreux risques, notamment sur la valorisation des magasins. Les tests réalisés au 30 juin 2021 ont un impact plus limité avec une dépréciation supplémentaire de 0,2M€ sur le parc magasin.

A noter que le test est réalisé pour la première fois chez Santéol, à la suite de l'acquisition au 31 décembre 2019.

Documents Financiers Consolidés

En millions d'euros	FASHION			HOME & LIFESTYLE		HEALTHCARE	TOTAL
	DAMART	AFIBEL	XANDRES	3PAGEN	COOPERS OF STORTFORD	SANTEOL	
Paramètres retenus dans les analyses DCF							
Taux d'actualisation	9,6%	9,6%	9,6%	9,6%	9,6%	9,6%	
Taux de croissance long terme	0,5%	0,5%	1,0%	2,0%	2,0%	5,0%	
Valeur nette comptable des actifs à durée d'utilité indéterminée au 30 juin 2020							
Valeur nette comptable - Goodwill	3,7	-	-	4,2	8,5	20,7	37,1
Valeur nette comptable - Marque	14,1	6,5	1,4	19,4	12,1	-	53,5
Valeur nette comptable - Droits d'utilisations affectés aux droits au bail	7,4	-	0,5	-	-	-	7,9
Total	25,2	6,5	1,9	23,6	20,6	20,7	98,6
Dépréciation des actifs à durée d'utilité indéterminée en 2019/2020							
Dépréciation - Goodwill	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation - Marque	(5,4)	(6,5)	-	-	-	-	(11,9)
Dépréciation - Droits d'utilisations affectés aux droits au bail	(3,8)	-	-	-	-	-	(3,8)
Total	(9,2)	(6,5)	-	-	-	-	(15,7)
Valeur nette comptable au 30 juin 2020 après dépréciation - Total	16,0	0,0	1,9	23,6	20,6	20,7	82,9

En millions d'euros	FASHION			HOME & LIFESTYLE		HEALTHCARE	TOTAL
	DAMART	AFIBEL	XANDRES	3PAGEN	COOPERS OF STORTFORD	SANTEOL	
Paramètres retenus dans les analyses DCF							
Taux d'actualisation	9,6%	9,6%	9,6%	9,6%	9,6%	9,6%	
Taux de croissance long terme	0,5%	0,5%	1,0%	2,0%	2,0%	5,0%	
Valeur nette comptable des actifs à durée d'utilité indéterminée au 30 juin 2021							
Valeur nette comptable - Goodwill	3,7	-	-	4,2	9,0	25,3	42,2
Valeur nette comptable - Marque	9,0	-	1,4	19,4	12,9	-	42,7
Valeur nette comptable - Droits d'utilisations affectés aux droits au bail	3,8	-	0,5	-	-	-	4,3
Total	16,5	-	1,9	23,6	21,9	25,3	89,3
Dépréciation des actifs à durée d'utilité indéterminée en 2020/2021							
Dépréciation - Goodwill	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation - Marque	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation - Droits d'utilisations affectés aux droits au bail	(0,2)	-	-	-	-	-	(0,2)
Total	(0,2)	-	-	-	-	-	(0,2)
Valeur nette comptable au 30 juin 2021 après dépréciation - Total	16,3	-	1,9	23,6	21,9	25,3	89,1

Cette charge de 0,2 M€ relative aux tests du 30 juin 2021 a été comptabilisée dans le compte de résultat sur la ligne *Dépréciations d'actifs*.

Pour tous les autres actifs testés, la valeur recouvrable s'est toujours révélée supérieure à la valeur nette comptable, aucune autre dépréciation n'a été comptabilisée au 30 juin 2021.

14.3 Sensibilités aux changements d'hypothèses

Le Groupe a procédé aux analyses de sensibilité des résultats des tests de dépréciation notamment sur le WACC et sur le taux de croissance à l'infini. Les résultats sont les suivants :

En millions d'euros	Hausse de 1% du taux WACC	Baisse de 0,5% du taux de croissance à l'infini
Variation de dépréciation (- : dépréciation complémentaire)	(0,7)	(0,3)

Pour les UGT pour lesquelles aucune dépréciation n'a été constatée, les résultats de ces tests de sensibilité ne remettent pas en question l'absence de dépréciation sur l'exercice.

Documents Financiers Consolidés

15. STOCKS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
Valeurs brutes	135 595	127 513
Dépréciation	-23 150	-24 651
TOTAL	112 445	102 862

16. CREANCES CLIENTS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
Valeurs brutes	45 663	42 323
Dépréciation	-4 521	-4 590
TOTAL	41 142	37 732

Echéancier des créances clients

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
Non échues et non dépréciées	28 414	34 649
Echues, non dépréciées < 30 jours	11 359	926
Echues, non dépréciées > 30 jours	552	1 346
Echues et dépréciées	5 338	5 402
TOTAL	45 663	42 323

Risque clients

La très grande majorité des clients sont des particuliers, les créances sont donc individuellement très faibles.

Le risque clients porte sur les clients réglant à la réception de commande ou ceux à qui nous accordons un délai de paiement. Des provisions sont comptabilisées en fonction des probabilités de recouvrement pour faire face à ce risque.

17. AUTRES DEBITEURS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
Avances et acomptes versés	6 208	5 829
Charges constatées d'avance	3 820	4 984
Autres créances	3 012	4 333
TOTAL	13 041	15 146

18. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
Comptes bancaires		60 629	61 442
Trésorerie et équivalents de trésorerie		60 629	61 442
Concours bancaires	20	-34 549	-105 258
Trésorerie à la clôture		26 080	-43 816

19. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se ventilent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
Capital émis	57 992	103 096
Réserve légale	9 458	9 458
Prime d'émission	100 410	21 855
Ecart de conversion	-10 090	-13 787
Autres réserves	-16 530	41 513
Résultat net	16 296	-59 362
TOTAL	157 536	102 773

Au 30 juin 2021, le capital social est composé de 11.598.300 actions entièrement libérées de valeur nominale de 5 euros. Au cours de l'exercice, le Groupe a d'abord procédé à une réduction de capital par voie de réduction de la valeur nominale (le capital passant de 103,1 millions d'euros à 36,8 millions d'euros).

Puis le Groupe a procédé, avec succès, à une augmentation de capital avec une émission totale de 4.234.300 actions nouvelles au prix de 8 euros.

Compte tenu de la solidité de la performance du Groupe et de sa trajectoire sur le moyen terme, le Directoire proposera à l'Assemblée Générale prévue le 18 novembre 2021 la distribution d'un dividende de 0,40€ par action. Pour rappel, il n'y avait pas eu de distribution de dividendes au titre de l'exercice clos en 2020.

Documents Financiers Consolidés

20. DETTES FINANCIERES

20.1 Analyse par catégorie

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
Dettes financières diverses		60	26
Dettes financières à plus d'un an		60	26
Emprunts bancaires		100	0
Concours bancaires	18	34 549	105 258
Dettes financières à moins d'un an		34 649	105 258
DETtes FINANCIERES		34 709	105 284

20.2 Analyse par taux

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
Taux variable	34 649	105 258
Taux fixe	60	26
TOTAL	34 709	105 284

20.3 Analyse par devise

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
GBP		
EUR	34 709	105 284
USD		
TOTAL	34 709	105 284

20.4 Les covenants

Le Groupe dispose de lignes de financement d'un montant total de 120 millions assortis de covenants financiers spécifiant un niveau d'endettement net maximum par rapport à l'EBITDA et aux capitaux propres du Groupe. Les tests ont été réalisés au 30 juin 2021 et compte tenu de la position d'excédent financier net du Groupe, les ratios sont respectés.

Par ailleurs, un réaménagement de ces covenants a été mis en place depuis le 30 juin 2020 pour les trois prochains exercices permettant au Groupe de disposer d'une plus grande flexibilité en termes de niveau d'endettement net.

Documents Financiers Consolidés

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

<i>En milliers d'euros</i>			VENTILATION PAR CLASSIFICATION COMPTABLE		
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	COUT AMORTI	INSTRUMENTS DERIVES
Clients	37 732	37 732		37 732	
Trésorerie	61 442	61 442		61 442	
Dépôts et cautions	1 501	1 501		1 501	
Instruments dérivés actifs	2 661	2 661			2 661
Instruments financiers actifs	103 337	103 337	0	100 676	2 661
Concours bancaires	-105 258	-105 258		-105 258	
Dettes financières diverses	-26	-26		-26	
Instruments dérivés passifs	-1 138	-1 138			-1 138
Fournisseurs	-87 383	-87 383		-87 383	
Instruments financiers passifs	-193 805	-193 805	0	-192 667	-1 138
TOTAL AU 30 JUIN 2020	-90 469	-90 469	0	-91 992	1 523

<i>En milliers d'euros</i>			VENTILATION PAR CLASSIFICATION COMPTABLE		
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	COUT AMORTI	INSTRUMENTS DERIVES
Clients	41 142	41 142		41 142	
Trésorerie	60 629	60 629		60 629	
Dépôts et cautions	1 639	1 639		1 639	
Instruments dérivés actifs	1 223	1 223			1 223
Instruments financiers actifs	104 633	104 633	0	103 410	1 223
Concours bancaires	-34 549	-34 549		-34 549	
Dettes financières diverses	-160	-160		-160	
Instruments dérivés passifs	-1 502	-1 502			-1 502
Fournisseurs	-109 853	-109 853		-109 853	
Instruments financiers passifs	-146 064	-146 064	0	-144 562	-1 502
TOTAL AU 30 JUIN 2021	-41 431	-41 431	0	-41 152	-279

La juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur est déterminée par référence à des données de marché (niveau 2 défini par la norme IFRS 7).

Pour faire face à cet engagement, pour rappel, le Groupe dispose de lignes de financement d'un montant total de 120 millions d'euros.

Documents Financiers Consolidés

22. EXCEDENT FINANCIER NET

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	60 629	61 442
Dettes financières	19	-34 709	-105 284
TOTAL		25 920	-43 842

La variation de la dette financière nette s'analyse ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2020	Variation de trésorerie	Effets des variations de change	Variation de périmètre	Autres	30 JUIN 2021
Dettes financières diverses	-26	-34				-60
Dettes financières à plus d'un an	-26	-34	0	0	0	-60
Emprunts bancaires	0	-100				-100
Dettes financières diverses	0					0
Dettes financières à moins d'un an	0	-100	0	0	0	-100
Trésorerie et équivalent de trésorerie	61 442	-682	61	-192		60 629
Concours bancaire	-105 258	70 719	-10			-34 549
Trésorerie	-43 816	70 037	51	-192	0	26 080
Dettes fin. Nette (-) ; Excédent fin. Net (+)	-43 842	69 903	51	-192	0	25 920

23. AVANTAGES AU PERSONNEL

23.1 Actifs liés aux avantages au personnel

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021			30 JUIN 2020
	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ACTIFS NETS	ACTIFS NETS
Indemnité départ à la retraite Grande-Bretagne	-25 288	31 642	6 354	4 898
TOTAL	-25 288	31 642	6 354	4 898

23.2 Passifs liés aux avantages au personnel

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021			30 JUIN 2020
	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	PASSIFS NETS	PASSIFS NETS
Indemnité départ à la retraite France	-9 911	869	-9 042	-7 812
Indemnité départ à la retraite Allemagne	-10 893		-10 893	-11 191
Provision préretraite Belgique	-220		-220	-236
Participation légale France	-25		-25	-10
TOTAL	-21 049	869	-20 180	-19 249

23.3 Charges comptabilisées

Les avantages au personnel ont impacté le compte de résultat consolidé de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
Coûts des services rendus	-964	434
Coûts des services passés	0	0
Coûts financiers nets	-565	-289
Charges nettes de l'exercice	-1 529	145
Dont comptabilisé		
en charges de personnel	-964	434
en charges financières	-565	-289
en autres charges opérationnelles	0	0

23.4 Analyse par pays

Indemnité de départ à la retraite en France :

<i>En milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2019	-10 870	1 404	-9 466
Variation de périmètre	-25		-25
Charges nettes de l'exercice	284	10	294
- Coûts des services rendus	410		410
- Coûts financiers	-126		-126
- Rendement attendu du fonds		10	10
Cotisations versées		75	75
Prestations servies	314	-300	14
Ecart actuariels générés	1 215	81	1 296
Au 30 juin 2020	-9 082	1 270	-7 812
Variation de périmètre	25		25
Charges nettes de l'exercice	-1 056	9	-1 047
- Coûts des services rendus	-981	0	-981
- Coûts financiers	-75	0	-75
- Rendement attendu du fonds	0	9	9
Cotisations versées	0	0	0
Prestations servies	310	-311	-1
Ecart actuariels générés	-109	-98	-207
Au 30 juin 2021	-9 912	869	-9 042

Documents Financiers Consolidés

Indemnité de départ à la retraite en Grande-Bretagne :

<i>En milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2019	-27 995	28 218	224
Charges nettes de l'exercice	-688	672	-16
- Coûts des services rendus	-24		-24
- Coûts des services passés (égalité du minimum garanti)			0
- Coûts financiers	-664		-664
- Rendement attendu du fonds		672	672
Cotisations versées		285	285
Prestations servies	724	-724	0
Ecarts actuariels générés	1 899	2 692	4 591
Ecarts de conversion	412	-598	-186
Au 30 juin 2020	-25 647	30 545	4 898
Charges nettes de l'exercice	-558	443	-115
- Coûts des services rendus	-142		-142
- Coûts des services passés (égalité du minimum garanti)	-45		-45
- Coûts financiers	-371		-371
- Rendement attendu du fonds		443	443
Cotisations versées		117	117
Prestations servies	1 810	-1 810	0
Ecarts actuariels générés	666	441	1 107
Ecarts de conversion	-1 559	1 906	347
Au 30 juin 2021	-25 288	31 642	6 354

Indemnité de départ à la retraite en Allemagne :

<i>En milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2019	-10 214	0	-10 214
Charges nettes de l'exercice	-133		-133
- Coûts des services rendus	48		48
- Coûts financiers	-181		-181
- Rendement attendu du fonds			0
Cotisations versées			0
Prestations servies			0
Ecarts actuariels générés	-844		-844
Au 30 juin 2020	-11 191	0	-11 191
Charges nettes de l'exercice	40		40
- Coûts des services rendus	159		159
- Coûts financiers	-119		-119
- Rendement attendu du fonds			0
Cotisations versées			0
Prestations servies	269		269
Ecarts actuariels générés	-11		-11
Au 30 juin 2021	-10 893	0	-10 893

23.5 Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
France		
Taux d'actualisation	0,7%	0,7%
Taux de croissance attendue des salaires	1,0%	1,0%
Grande -Bretagne		
Taux d'actualisation	1,9%	1,5%
Taux de croissance attendue des salaires	3,3%	2,9%
Allemagne		
Taux d'actualisation	0,9%	1,0%
Taux de croissance attendue des salaires	2,0%	2,0%

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé par zone géographique par référence aux taux de rendement des obligations notées AA à la date de clôture.

Taux de turnover

En France, le taux est calculé par société, selon la catégorie socio-professionnelle. Il est décroissant selon l'âge du salarié. Le taux moyen n'excède pas 10%.

En Grande-Bretagne, les droits sont définitivement acquis au cours de la période de présence des salariés, le taux de turnover n'est donc pas utilisé.

23.6 Test de sensibilité

23.6.1 Engagements

Au 30 juin 2021 la variation d'un demi-point de pourcentage du taux d'actualisation aurait les effets suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	DIMINUTION	AUGMENTATIO
	DE 0,5 POINT	N DE 0,5 POINT
France		
Impact coûts des services rendus	106	-123
Impact capitaux propres de la dette	385	514
Grande -Bretagne		
Impact coûts des services rendus	0	0
Impact capitaux propres de la dette	-1 897	2 074
Allemagne		
Impact coûts des services rendus	-12	11
Impact capitaux propres de la dette	-973	859

Documents Financiers Consolidés

23.6.2 Actifs de couverture

En France, l'actif de couverture est principalement constitué de produits à taux fixes. Le montant de l'actif est relativement stable depuis plusieurs exercices, il n'y a plus de versement complémentaire dans le fonds.

En Grande-Bretagne, l'actif de couverture est principalement constitué d'obligations (environ 66 % au 30 juin 2021 et 66 % au 30 juin 2020).

Au 30 juin 2021 la variation d'un demi-point du taux d'actualisation aurait les effets suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	DIMINUTION DE 0,5 POINT	AUGMENTATIO N DE 0,5 POINT
France		
Impact taux d'actualisation	-8	18
Grande -Bretagne		
Impact taux d'actualisation	-2	1

23.7 Cotisations à verser au régime en 2021-2022

La meilleure estimation des cotisations à verser au régime pour la période annuelle suivant celle couverte par les présents états financiers annuels (soit à la clôture au 30 juin 2022) s'élève à :

- sociétés anglaises : 280 milliers d'euros

24. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
Passifs non courants	1 394	1 641
Dettes de rachat de droits de vote	2 279	3 427
TOTAL	3 673	5 068

Le Groupe a mis en place des promesses d'achat et de vente croisées avec les tiers détenant les droits de vote résiduels du périmètre Santéol acquis sur l'exercice précédent, promesses à échéance 5 ans. Une dette de rachat de droits de vote a ainsi été constatée pour un montant de 2,1 millions d'euros. Cette dette est évaluée à la juste valeur et les variations futures de cette dette seront comptabilisées en compte de résultat. Du fait de cet engagement le Groupe n'a pas reconnu d'intérêts minoritaires.

Documents Financiers Consolidés

25. PROVISIONS

Au cours de cet exercice, les soldes des provisions ont évolué de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	PROVISIONS POUR LITIGES	PROVISIONS POUR RESTRUCTURATIONS	PROVISIONS DIVERSES	TOTAL
Au 30 juin 2020	1 679	10 782	2 353	14 813
Variation de périmètre		-388		-388
Dotations	229		1 112	1 341
Utilisations	-377	-5 445	-547	-6 369
Variations de change		12	43	55
Au 30 juin 2021	1 531	4 960	2 961	9 451

Les utilisations liées aux provisions pour restructurations sont en lien avec les *Autres éléments Opérationnels* de l'exercice (voir note 6) et sont sans impact significatif sur l'exercice.

26. AUTRES DETTES

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
Avances et acomptes reçus	18 459	21 612
Dettes sociales	29 186	26 088
Dettes fiscales	10 570	11 532
Produits constatés d'avance	1 771	1 569
Autres dettes	2 675	2 627
TOTAL	62 661	63 428

27. INSTRUMENTS DERIVES

27.1 Synthèse

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
Instruments dérivés actifs	1 223	2 661
Instruments dérivés passifs	-1 502	-1 138
TOTAL	-279	1 523

Les instruments dérivés portent uniquement sur la couverture du risque de change lié à une politique d'achats en devises au sein du Groupe. Ces instruments consistent principalement en contrats de change à terme et options sur devises.

27.2 Analyse des instruments dérivés

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
CHF	58	-64
USD	129	1 115
GBP	-466	472
TOTAL	-279	1 523

28. GESTION DU RISQUE

Outre les instruments dérivés, les principaux passifs sont constitués d'emprunts, de contrats de location avec option d'achat, de découverts bancaires et de dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Le Groupe détient des actifs tels que des créances clients et autres débiteurs, de la trésorerie et des dépôts à terme. Les instruments dérivés actifs et passifs sont principalement des achats et ventes à terme de devises ayant pour objectif la gestion des risques de change liés aux activités du Groupe.

Le recours à des instruments dérivés s'inscrit dans une politique stricte de couverture.

Les principaux risques liés aux instruments financiers sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité.

28.1 Risque de change

Le groupe Damartex met en place des instruments de couverture de change sur ses flux de trésorerie futurs. L'essentiel de ces flux concerne des achats en USD réalisés par des filiales ayant l'euro ou la livre sterling comme devise fonctionnelle compte tenu des importations en provenance d'Asie et du Moyen Orient. Par ailleurs, certaines filiales de la zone euro réalisent des ventes en devises étrangères principalement en livre sterling.

<i>En milliers d'euros</i>	TOTAL
Au 30 juin 2019	2 498
Variations capitaux propres	-795
Impact résultat financier	-180
Au 30 juin 2020	1 523
Variations capitaux propres	-1 329
Impact résultat financier	-473
Au 30 juin 2021	-279

Documents Financiers Consolidés

Le tableau suivant présente la sensibilité des capitaux propres (liée aux variations de juste valeur des contrats à terme) du Groupe à une variation raisonnable du taux de change des différentes devises utilisées dans le Groupe, toutes autres variables étant constantes par ailleurs.

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021	
	- 5%	+ 5%
CHF	228	-228
USD	-5 379	5 379
GBP	-652	652
TOTAL	-5 802	5 802

28.2 Risque de taux d'intérêt

Les passifs financiers du Groupe sont principalement composés au 30 juin 2021 de concours bancaires. A ce jour, les concours bancaires, rémunérés à taux variables, ne font l'objet d'aucune couverture.

28.3 Risque de liquidité

Le financement du Groupe repose essentiellement sur des crédits baux, des concours bancaires, des lignes de financement moyen terme.

Le Groupe ne pratique pas la titrisation.

Le tableau suivant présente le profil de maturité des passifs du Groupe au 30 juin, sur la base des paiements contractuels non actualisés :

<i>En milliers d'euros</i>	A VUE	MOINS DE 6 MOIS	6 A 12 MOIS	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Prêts et emprunts portant intérêts		632	394	1 297		2 323
Fournisseurs	79 979	7 261	143			87 383
Lignes de crédit moyen terme			105 000			105 000
Concours bancaires	258					258
Au 30 juin 2020	80 237	7 893	105 537	1 297	0	194 964

<i>En milliers d'euros</i>	A VUE	MOINS DE 6 MOIS	6 A 12 MOIS	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Prêts et emprunts portant intérêts		374	274	2 766		3 414
Fournisseurs	82 926	26 928				109 853
Lignes de crédit moyen terme		32 000				32 000
Concours bancaires	2 549					2 549
Au 30 juin 2021	85 475	59 301	274	2 766	0	147 816

28.4 Risque action

Au 30 juin 2021, le Groupe n'est exposé à aucun risque action.

28.5 Gestion du capital

Les capitaux propres comprennent le capital social, les primes d'émission, les écarts de réévaluation, les réserves dont les résultats non distribués.

L'objectif du Groupe est de conserver des ratios sur capital les plus sains possibles afin de s'assurer notamment une bonne notation vis-à-vis des partenaires financiers extérieurs. Le Groupe veille aussi à maximiser la valeur des capitaux propres vis-à-vis des actionnaires et à respecter les seuils fixés légalement.

Ces objectifs, identiques depuis plusieurs exercices, ont jusqu'à lors été respectés. Compte-tenu de la crise sanitaire à laquelle Damartex fait face sur cet exercice, le test des covenants financiers ne sera pas effectué par les prêteurs au 30 juin 2021, suite à un accord obtenu avec l'ensemble d'entre eux.

Le Groupe dispose d'un contrat de liquidité. Ce contrat a pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements. Les engagements portent sur un minimum de 150 milliers d'euros de trésorerie et sur 3 000 actions.

28.6 Risque crédit

Compte tenu du grand nombre de clients répartis dans plusieurs pays, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe.

28.7 Autres risques

Afin de réduire la volatilité potentielle des actifs de couverture des fonds liés aux avantages au personnel, le groupe Damartex, lors des exercices précédents, a réduit la part des actions dans ces actifs en contrepartie d'une augmentation du poids des obligations. La répartition est restée stable sur cet exercice.

29. STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Les stock-options et les actions gratuites sont évaluées par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. A partir de cette date, une charge est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits des salariés. Au 30 juin 2021, la charge IFRS 2 annuelle représente 430 milliers d'euros (78 milliers d'euros au 30 juin 2020). Elle est comptabilisée en *Charges de personnel*.

29.1 Plans de stock-options

Le groupe ne dispose pas de plan de stock-options sur les trois derniers exercices.

29.2 Plans d'actions gratuites

DATE DU PLAN	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUEES	VALORISATION	DATE D'ACQUISITION	DATE DE DISPONIBILITE	ACTIONS ASSOCIEES A DES CONDITIONS NON REMPLIES	ACTIONS ACQUISES	NOMBRE D'ACTIONS RESTANT A ACQUERIR AU 30 JUIN 2021
6 décembre 2016	1	2 300	30,80	07/12/2020	07/12/2020	-1 278	-1 022	0
2 décembre 2019	1	5 000	14,00	30/06/2022	30/06/2022	0		5 000
2 décembre 2019	47	45 753	14,00	02/12/2021	02/12/2021	-31 123		14 630
2 décembre 2019	49	47 253	14,00	02/12/2022	02/12/2022	-34 053		13 200
21 janvier 2020	1	750	14,00	21/01/2022	21/01/2022	-474		276
21 janvier 2020	1	750	14,00	21/01/2023	21/01/2023	-510		240
7 décembre 2020	50	46 221	10,00	07/12/2022	07/12/2022	-1 416		44 805
21 décembre 2020	1	10 000	10,00	30/06/2023	30/06/2023	0		10 000
Total		158 027				-68 854	-1 022	88 151

Les attributions d'actions gratuites sont soumises à des conditions de présence et/ou de performance.

30. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan donnés par le groupe Damartex se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	A un an au plus	Plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de cinq ans	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
Cautions bancaires			873	873	873
Garanties données		2 630		2 630	2 630
TOTAL	0	2 630	873	3 503	3 503

Ces engagements hors bilan comprennent des garanties données aux autorités douanières et aux établissements bancaires.

31. EFFECTIFS

	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
Effectif moyen	3 289	3 292

32. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés consolidées au 30 juin 2021 :

RAISON SOCIALE	SIEGE	% DE CONTRÔLE 30 JUIN 2021	% D'INTERET 30 JUIN 2021	% D'INTERET 30 JUIN 2020
Damartex	Roubaix (France)	(mère)		
Damart	Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
D.S.B.	Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
Vernier Leurent	Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
La Maison du Jersey	Villeneuve d'Ascq (France)	100,00	100,00	100,00
Damartex UK Ltd	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
SHC	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
Damart Swiss AG	Genève (Suisse)	100,00	100,00	100,00
Damart TSD	Dottignies (Belgique)	100,00	100,00	100,00
DMT	Zaghuan (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
Afibel	Villeneuve d'Ascq (France)	100,00	100,00	100,00
Auber Tissus	Villeneuve d'Ascq (France)	100,00	100,00	100,00
Jours Heureux	Roubaix (France)	0,00	0,00	100,00
Silveredge	Villeneuve d'Ascq (France)	100,00	100,00	100,00
TEDL	Bishops Stortford (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
TEDR	Bishops Stortford (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
Labels by Andres NV	Destelbergen (Belgique)	100,00	100,00	100,00
Xandres Nederland BV	Naarden (Pays Bas)	100,00	100,00	100,00
3Pagen Versand und Handelsgesellschaft GmbH	Alsdorf (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
Mandata Grundstücks-Vermietungsgesellschaft mbH & Co KG	Alsdorf (Allemagne)	94,00	94,00	94,00
3Pagen Vertriebsgesellschaft AG	Otelfingen (Suisse)	100,00	100,00	100,00
3Pagen Handelsgesellschaft mbH	Hallein (Autriche)	100,00	100,00	100,00
Damartex Seed+	Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
Damartex Shanghai	Shanghai (Chine)	100,00	100,00	100,00
Santéol Holding	Strasbourg (France)	95,00	100,00	100,00
Santéol Strasbourg	Strasbourg (France)	97,50	100,00	100,00
Santéol Méditerranée	Aix en Provence (France)	95,00	100,00	100,00
Deppsoft	Krautergersheim (France)	70,00	100,00	100,00
Eden Services	Croissy Sur Seine (France)	62,50	100,00	-

33. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

33.1 Relations entre Damartex et la société mère

La société mère de Damartex est la société JPJ-D.

Il n'y a pas de transaction significative avec la société JPJ-D.

33.2 Relations entre Damartex et ses filiales

Elles sont de nature classique :

- convention d'intégration fiscale ;
- cash pooling ;
- prestations de services.

33.3 Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de Damartex pour l'exercice, à raison de leurs fonctions dans les sociétés du Groupe s'élève à 854 milliers d'euros.

Documents Financiers Consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
Montant des rémunérations allouées	777	795
Avantages postérieurs à l'emploi	9	9
Païement en actions	68	1
TOTAL	854	805

L'avantage postérieur à l'emploi correspond aux droits acquis sur la période pour l'indemnité de départ en retraite. Le paiement en actions représente la charge IFRS 2 des plans d'actions gratuites concernant les mandataires sociaux.

33.4 Intérêts des dirigeants dans les plans d'option d'achat d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites

Les plans d'actions pour lesquels les dirigeants ont des intérêts présentent les caractéristiques suivantes :

- **Stock-options**

Aucun plan de stock-options en cours au 30 juin 2021.

- **Actions gratuites**

DATE DU PLAN	VALORISATION	DATE D'ACQUISITION	DATE DE FIN DE CONSERVATION	NOMBRE D' ACTIONS RESTANT A ACQUERIR AU 30 JUIN 2021	NOMBRE D' ACTIONS RESTANT A ACQUERIR AU 30 JUIN 2020
2 décembre 2019	14,00	44 532	44 532,00	14 630	0
2 décembre 2019	14,00	44 897	44 897,00	13 200	6 025
7 décembre 2020	10,00	44 902	44 902	44 805	
21 décembre 2020	10,00	45 107	45 107	10 000	
Total				82 635	6 025

34. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 22 juillet 2021, le Groupe a fait l'acquisition de 80% des titres de la société MSanté, prestataire de santé à domicile, spécialisé dans la perfusion et la nutrition.

Le groupe Damartex renforce ainsi son pôle Healthcare.

L'intégration de MSanté dans les comptes du groupe Damartex interviendra dès le 1er juillet 2021.

En raison de la récente date d'acquisition, les travaux sur le regroupement d'entreprise ne sont pas encore finalisés.

RAPPORT FINANCIER

2020-2021

RESULTATS FINANCIERS DE DAMARTEX

damartex
GROUP

Résultats Financiers de Damartex

Au cours des 5 derniers exercices

(en euros)

DATE D'ARRETE	30 juin 2021	30/06/2020	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2017
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	57 991 500	103 096 000	103 096 000	103 096 000	103 096 000
Nombre d'actions ordinaires	11 598 300	7 364 000	7 364 000	7 364 000	7 364 000
Nombre maximum d'actions à créer					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	366 002	366 000	392 300	411 280	561 987
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	6 758 351	-3 966 760	10 332 686	15 047 741	9 193 459
Impôts sur les bénéfices	-1 205 122	-1 014 383	501 950	-977 887	-3 724 616
Dot. Amortissements et provisions	-9 223 277	34 541 726	62 267 112	2 623 263	733 910
Résultat net	17 186 750	-37 395 103	-52 436 376	13 402 365	12 184 165
Résultat distribué	0	0	3 520 390	4 539 217	4 527 489
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0,69	-0,40	1,33	2,18	1,75
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	1,48	-5,09	-7,12	1,82	1,65
Dividende attribué	0,00	0,00	0,48	0,62	0,61
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1	1	2	1	2
Masse salariale	690 445	599 073	680 220	511 143	548 328
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	294 374	449 916	437 329	432 567	278 584

RAPPORT FINANCIER

2020-2021

COMPTES SOCIAUX

damartex
GROUP

Comptes sociaux

BILAN SYNTHETIQUE DE DAMARTEX

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
Capitaux propres	182 689	186 732
Résultat bilan	17 187	-37 494
SITUATION NETTE	199 876	149 238
Provisions risques et charges	968	2 018
Dettes LMT		
CAPITAUX PERMANENTS	200 844	151 256
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières	229 158	200 373
FONDS DE ROULEMENT	-28 314	-49 117
Stocks nets	0	0
Clients	0	0
Autres créances	22 982	44 524
Fournisseurs	671	851
Autres dettes	62 715	36 388
BFDR	-40 404	7 286
Trésorerie actif	14 229	287
Trésorerie passif	2 139	56 689
TRESORERIE	12 090	-56 402

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE DE DAMARTEX

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
Chiffre d'affaires net	366	366
Charges d'exploitation	-2 641	-2 958
• Personnel	-985	-1 049
• Impôts et taxes	-60	-66
• Autres achats et charges externes	-774	-1 843
• Dotations / Reprises aux amortissements et provisions	-822	0
Résultat d'exploitation	-2 275	-2 592
Résultat financier	21 567	-35 990
Résultat courant avant IS	19 292	-38 582
Résultat exceptionnel	-3 310	73
Résultat avant IS	15 982	-38 508
Impôts sur sociétés	1 205	1 014
RESULTAT NET	17 187	-37 494

Comptes sociaux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021. Les comptes annuels ont été établis selon les normes du Plan Comptable Général 2018-07 du 10 décembre 2018" avec les dernières normes en vigueur.

CHANGEMENT DE METHODE

Méthode d'évaluation :

Aucun changement de méthode notable n'est intervenu au cours de l'exercice.

Méthode de présentation

Aucun changement de méthode notable n'est intervenu au cours de l'exercice.

FAITS MARQUANTS

Augmentation de capital

L'AGE du 16 juillet 2020, a délégué sa compétence au Directoire en vue de procéder à une augmentation de capital. Afin de permettre au Directoire d'effectuer cette augmentation de capital, la même assemblée a réduit le capital social de 103 096 000 € à 36 820 000 € par réduction de la valeur nominale des actions. Le Président du Directoire, le 23 octobre 2020 sur délégation du Directoire a constaté l'augmentation de capital, porté à 57 991 500 €.

Des augmentations de capital dans les filiales suivantes :

- Damart SA : augmentation de capital de 20 561K€ en date du 26 novembre 2020, en numéraire par incorporation d'une partie du compte courant et émission au pair de 20 560 594 actions de 1€ chacune
- Xandres NV : augmentation de capital de 3 000K€ en date du 23 janvier 2021, en numéraire
- Damart Suisse : augmentation de capital de 5 609K€ en date du 13 janvier 2021, en numéraire

Cession de Jours Heureux

Le 31 juillet 2020 : cession de 100% des titres Jours Heureux à la société Vins et Saveur de France.

Cessation d'activité

Les sociétés La Maison du Jersey et Auber Tissus ont cessé leur activité au 30 juin 2021.

Crise sanitaire : Suivi des décisions prises en juin 2020 en lien avec la crise liée à la pandémie COVID 19

Les décisions prises étaient de 3 natures :

1- Accélération de la transformation par un recentrage de l'activité sur un nombre restreint de marques afin de concentrer ses efforts d'investissements.

Il avait été décidé d'arrêter les marques La Maison du Jersey, Delaby et Jours Heureux, sur l'exercice 2020/2021. L'enseigne Jours Heureux a été cédée le 31 juillet 2020. Les marques Delaby et La Maison du Jersey ont vu leur activité s'arrêter à fin juin 2021. Ces sociétés, détenues à 100% par Damartex, seront fermées au cours de l'exercice 2021/2022.

2- Renforcement de l'efficacité du Groupe

Comptes sociaux

La mise en place d'une mutualisation de plusieurs services et des collaborations renforcées entre les différentes marques du Groupe avait été décidée l'an dernier. La mise en oeuvre s'est opérée sur l'exercice clos au 30 juin 2021 et les effets associés ont été constatés dans les entités concernées.

3- Renforcement de la structure financière

Ce renforcement s'articulait autour de 3 axes :

Réaménagement des covenants portant sur les lignes de crédits d'un total de 120 M€ (voir ci-dessus)

Demande du Prêt Garanti par l'Etat pour 80 M€ : obtention au cours de l'été 2020 et remboursement anticipé en juin 2021

Augmentation de capital réalisée pour 33,9 millions d'euros.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En juillet 2021, Damartex renforce son pôle Healthcare avec l'acquisition de 100% des titres de la société Lellis Groupe qui détient 80% de MSanté (société de prestation de santé à domicile, spécialisée dans la perfusion et la nutrition).

Elle a été créée par Stéphane Freche en 2013, qui reste actionnaire de la société à hauteur de 20% du capital. Le siège est situé à Granville dans la Manche.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais d'établissement correspondent aux frais de constitution et sont amortis sur une durée de 5 ans.

Pour information, ils ont été compensés sur l'exercice précédent.

Il n'y a donc plus d'immobilisations incorporelles sur l'exercice en cours.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

L'opportunité de constituer une dépréciation ainsi que le montant de celle-ci est déterminé en fonction de la valeur d'utilité des titres et par référence à des critères adaptés aux caractéristiques de chaque société (Cash-Flow prévisionnels, perspectives de résultats et de rentabilité, etc.).

Selon ces critères, des provisions pour dépréciation ont été comptabilisées dans les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2020 pour un total de 95 690k€ principalement pour Damart SA (36 963k€) et Afibel (pour 39 200k€).

Au 30 juin 2021 et après actualisation de ces mêmes critères, de nouvelles dotations aux provisions ont été constatées dans les comptes à hauteur de 9 200k€, ainsi que des reprises pour 13 092k€, principalement pour Damart SA (8 600k€).

Le total des provisions sur titres au 30 juin 2021 chez Damartex, s'élève à 91 798k€.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Seules les moins-values potentielles donnent lieu à des provisions calculées par ligne de titres, sans compensation entre les plus et moins-values. Les actions propres affectées aux plans d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites sont classées en valeurs mobilières de placement.

DISPONIBILITES - EMPUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Comptes sociaux

Damartex dispose de lignes de crédit pour 120 millions d'euros. Au 30/06/21 ces lignes ont été tirées à hauteur de 32 millions d'euros.

Comme à la dernière clôture, les actifs et passifs de trésorerie ont été analysés par contrepartie bancaire.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Retraites :

Compte tenu de l'effectif équivalent temps plein de la société, le montant de l'engagement correspondant à la valeur actuelle de l'indemnité légale de départ à la retraite qui serait payée à l'âge de départ des membres du personnel est non significatif.

Santéol :

Damartex a mis en place des promesses d'achat et de vente croisées avec les actionnaires minoritaires du groupe Santéol (acquis sur l'exercice) à échéance 5 ans. Au 30/06/21 le montant de l'engagement associé est estimé à 2.1 millions d'euros.

INFORMATION SUR LES ACHATS D' ACTIONS PROPRES

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base de l'autorisation conférée par les Assemblées Générales du 13 novembre 2019 et du 18 novembre 2020, la société a acheté 41 696 actions au cours moyen de 14.31 €, et vendu 89 508 actions au cours moyen de 15,13 €.

Le montant des frais de négociation s'élèvent à 10 382 €.

Les 41 696 actions acquises pour un montant de 596 705 €, ont été allouées au contrat de liquidité afin d'animer le marché.

88 150 actions autodétenues via le programme de rachat d'actions ont été utilisées au cours de l'exercice 2020/2021 dans le cadre de plans d'attributions gratuites d'actions existants.

Aucune annulation n'étant intervenue, le nombre d'actions propres détenues par la société est de 434 462 actions au 30 juin 2021. Elles représentent 3,75 % du capital. La valeur unitaire moyenne évaluée au cours d'achat de l'action s'établit à 17,26 euros pour une valeur nominale de 5 euros (soit une valeur nominale globale de 2 172 310 euros).

ECARTS DE CONVERSION

Les dettes et créances en devises existant au bilan à la clôture de l'exercice sont réévaluées en fonction du cours de clôture et après prise en compte de l'instrument de couverture mis en place. L'écart éventuellement constaté est enregistré en écart de conversion.

INFORMATION RELATIVE AUX DIRIGEANTS

Le montant des rémunérations brutes versées aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de Damartex pour l'exercice, à raison de leurs fonctions dans l'entreprise, s'élève à 494 509€.

HONORAIRES

Le montant HT des honoraires de nos commissaires aux comptes facturés, s'élève à 101 027€.

- PricewaterhouseCoopers Audit, Lille pour 44 981€
- Ernst&Young et Autres, Lille pour 56 046€

Comptes sociaux

INTEGRATION FISCALE

Régime d'intégration fiscale mis en place en France à compter du 1er juillet 2003 est renouvelé par tacite reconduction tous les 5 ans.

Selon cette convention, la différence d'impôt liée à l'intégration fiscale, calculée par différence entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal groupe et la somme des impôts payables individuellement, est imputable à Damartex société tête de groupe. En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes seront indemnisées par Damartex selon les modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de faits constatés à cette date.

Au titre de l'exercice 2020/2021, le résultat d'ensemble du groupe d'intégration fiscale s'élève à +4 839k€, un impôt est donc constaté dans les comptes de Damartex, sur lequel nous avons pu imputer nos crédits d'impôt mécénat (crédits d'impôt provisionnés au 30 juin 2020, une reprise a donc été faite sur l'exercice) pas d'impact en IS au 30 juin 2021.

Au 30/06/2021, le déficit d'ensemble reportable est égal à 65 195 milliers d'euros.

En application de la convention, l'économie d'impôt réalisée sur l'exercice grâce aux résultats bénéficiaires de certaines entités du groupe fiscal est considérée comme un produit d'intégration fiscale pour Damartex. Ce produit s'élève à 1 420k€ au 30/06/2021.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	OUVERTURE APRES AFFECTATION DES RESULTATS 2020/21	VARIATION EXERCICE 2020/21	SOLDE AU 30 JUIN 2021 AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS 2020/21	SOLDE AU 30 JUIN 2021 APRES AFFECTATION DES RESULTATS
Capital	103 096	-45 104	57 992		57 992
Primes d'émission, d'apport	22 555	78 555	101 110		101 110
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	9 458		9 458		9 458
Réserves réglementées					
Autres réserves	88 899		88 899	-62 222	26 677
Report à nouveau	-74 770		-74 770	74 770	0
Résultat		17 187	17 187	-17 187	
Provisions réglementées					
Dividendes				4 639	
TOTAL	149 238	50 638	199 876	0	195 237
Variation					
Capitaux propres après affectation	149 238	50 638	199 876	-4 639	195 237

RAPPORT FINANCIER

2020-2021

- 87 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- 97 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
- 100 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
- 106 PROJETS DE RESOLUTIONS

DOCUMENTS JURIDIQUES

damartex
GROUP

Rapport des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Damartex,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Damartex relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Comme décrit au paragraphe 2.11 « Dépréciation des actifs » de la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe teste chaque année la valeur de ses goodwill et de ses actifs ayant une durée d'utilité indéfinie, et évalue également s'il existe pour les autres immobilisations incorporelles et corporelles un indice de perte de valeur. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test et apprécié le caractère approprié des hypothèses retenues.

Rapport des commissaires aux comptes

Valeur de réalisation des stocks

Comme décrit au paragraphe 2.13 « Stocks » de la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe constitue des provisions pour dépréciations des stocks de marchandises. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues par votre groupe en termes de valeur de réalisation.

Provision pour risques et charges

Comme décrit au paragraphe 2.18 « Provisions » de la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe constitue des provisions pour risques et charges, notamment relatives aux plans de restructuration. Nous avons apprécié les données sur lesquelles se fondent ces estimations ainsi que le caractère approprié des hypothèses retenues.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et des méthodes comptables suivies par votre groupe, nous avons examiné le caractère approprié des méthodes comptables citées ci-dessus et leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport des commissaires aux comptes

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Lille, le 26 octobre 2021

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas WILFART

ERNST & YOUNG et Autres

Antoine MOITTIE

Rapport des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société DAMARTEX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DAMARTEX relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme décrit dans le paragraphe « Participations et autres titres » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, votre société a été amenée à constituer des provisions pour dépréciations relatives aux titres de participations. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société.

Nous avons examiné le caractère raisonnable de ces estimations.

Rapport des commissaires aux comptes

Dans le cadre de nos appréciations des règles et des méthodes comptables suivies par votre société, nous avons examiné le caractère approprié des méthodes comptables citées ci-dessus et leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Rapport des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Lille, le 26 octobre 2021

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas WILFART

ERNST & YOUNG et Autres

Antoine MOITTIE

Rapport des commissaires aux comptes

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Damartex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Lille, le 26 octobre 2021

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas WILFART

ERNST & YOUNG et Autres

Antoine MOITTIE

Rapport des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

A l'Assemblée Générale de la société Damartex,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Lille, le 25 octobre 2021

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas WILFART

ERNST & YOUNG et Autres

Antoine MOITTIE

Rapport des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'option d'achat d'actions

A l'Assemblée générale de la société Damartex,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options d'achat d'actions au bénéfice :

- D'une part, des salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société Damartex, et le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce ;
- D'autre part, des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de Commerce ;

Opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des options d'achat d'actions.

Il appartient au directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat des actions sont précisées dans le rapport du directoire et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat des actions appellent de notre part l'observation suivante :

Le rapport du directoire renvoie aux dispositions prévues par l'article L. 225-177 du Code de Commerce sans que la méthode qui sera retenue parmi les deux prévues par cet article soit précisée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Lille, le 26 octobre 2021

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas WILFART

ERNST & YOUNG et Autres

Antoine MOITTIE

Rapport des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes

A l'Assemblée générale de la société Damartex,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes au profit :

- Des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce ;
- Et/ ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce,

Opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 3% du capital de la société.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes.

Il appartient au directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Lille, le 26 octobre 2021

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas WILFART

ERNST & YOUNG et Autres

Antoine MOITTIE

Rapport du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a convoqués en Assemblée Générale Mixte en vue de soumettre notamment à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021.

Conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, le Directoire nous a tenus régulièrement informés des opérations sociales par la présentation des rapports trimestriels.

Le Directoire nous a par ailleurs présenté, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2021, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui.

Le Directoire nous a également remis le rapport de gestion qu'il a établi et dont il vient de vous donner connaissance.

Nous vous présentons donc nos observations sur ces comptes et sur ce rapport conformément aux dispositions de l'article L.225-68 susvisé.

Ce rapport reflète bien les informations qui nous ont été données régulièrement au cours de l'exercice écoulé.

Sur l'exercice 2020/21, le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 764,2 M€ en hausse de +11,4% à taux réels par rapport à l'exercice précédent (+11,6% à taux de change constants). Après un premier semestre en progression, le second semestre témoigne d'une belle reprise de l'activité malgré la persistance de la crise sanitaire, avec une hausse de +20,5% (+20,4% à taux de change constants) à 361,8 M€. Ainsi l'activité annuelle du Groupe s'établit en hausse de +6,1% par rapport à l'exercice 2018/19, période non affectée par la crise sanitaire.

Aux 3e et 4e trimestres, l'activité a connu une hausse sensible par rapport à l'exercice précédent à +20,4% et +20,7% à taux de change réels. Au-delà de l'effet de base favorable, les performances des pôles ont dans leur ensemble dépassé les attentes.

Au titre de l'exercice, malgré la cession de la marque Jours Heureux et les arrêts d'activité des enseignes La Maison du Jersey et de Delaby, les pôles

« Fashion » et « Home & Lifestyle » montrent une belle résilience avec des progressions de +11,0% et +8,3% respectivement. Le pôle « Healthcare » a connu une croissance sensible de +42,1% à 31,5M€.

Pôle Fashion

Le chiffre d'affaires du pôle « Fashion » s'établit à 555,1 M€ sur l'exercice, en hausse de +11,0% à taux de change réels.

Sur l'exercice, le chiffre d'affaires de Damart est en hausse de +14,9% à taux de change réels à 439,5 M€, porté notamment par la France et l'Angleterre. Dans le cadre de sa transformation, Damart poursuit avec succès l'évolution et la modernisation de son offre.

Sur l'année, Afibel reste stable grâce à un dernier trimestre en croissance de +19,3%. L'enseigne profite des premiers effets de son repositionnement et d'une stratégie commerciale repensée en Angleterre.

Pôle Home & Lifestyle

Le pôle « Home & Lifestyle », dédié au confort et au bien-être des seniors, est en croissance de +8,3% à taux de change réels sur l'exercice, pour un chiffre d'affaires qui s'établit à 177,7 M€.

La croissance du pôle est à nouveau principalement tirée par la très bonne performance de l'enseigne Coopers of Stortford dont l'activité croît significativement sur l'année de +43,3% à taux de change réels. Vitrine Magique a également connu une forte accélération de ses ventes en France avec une progression de +16,7%.

Rapport du Conseil de Surveillance

Pôle Healthcare

Le pôle « Healthcare », qui s'articule autour de la prestation de santé à domicile (PSAD) et la distribution de produits favorisant le maintien à domicile (MAD), est en forte croissance sur l'exercice de +42,1% pour un chiffre d'affaires qui s'établit à 31,5 M€.

Cette augmentation est liée à l'intégration de Santéol sur l'ensemble de l'exercice d'une part, à l'acquisition d'Eden Médical en Ile-de-France d'autre part ainsi qu'à la poursuite de la croissance dynamique de Sédagyl de +24,8%.

Par ailleurs, le Groupe a annoncé le 20 juillet 2021 l'acquisition de MSanté, prestataire de santé à domicile (PSAD) spécialisé en perfusion et nutrition. Le Groupe souhaite à terme couvrir tout le territoire national avec Santéol pour l'assistance respiratoire et MSanté pour la perfusion et nutrition, dans un objectif d'accélération du développement du pôle Healthcare.

Dans un environnement inédit, le Groupe a poursuivi avec succès la mise en œuvre de son plan de transformation « Transform To Accelerate TTA 2.0 ». La forte progression du e-commerce de +47,0% à 137,9 M€, le développement des nouveaux marchés sur les pôles Healthcare et Home & Lifestyle, ainsi que le redressement du pôle Fashion du fait de la modernisation des marques en cours, confirment la stratégie engagée.

La progression marquée des ventes impactera positivement le résultat, sans atteindre les proportions du 1er semestre, le Groupe ayant choisi d'investir du fait d'un contexte plus porteur.

Du fait de cette forte croissance de l'activité, l'EBITDA opérationnel du Groupe ressort à un niveau record de 36,2 M€, soit près de 5% du chiffre d'affaires.

L'EBITDA opérationnel de l'activité « Fashion » s'établit à +17,0 M€, témoignant d'une belle dynamique de reprise. Le pôle « Home & Lifestyle » affiche un EBITDA opérationnel à +14,6 M€ tandis que celui du pôle « Healthcare » s'élève à +4,6 M€.

Le résultat opérationnel courant (ROC) est positif à +22,0 M€ sur l'exercice compte tenu de la performance élevée des pôles qui affichent tous une profitabilité sur l'exercice.

Cette performance significative est portée par l'amélioration sensible de l'activité combinée à l'excellence opérationnelle du Groupe encore améliorée grâce à son plan de transformation. Malgré des investissements commerciaux importants pour recruter de nouveaux clients et renforcer le positionnement et la différenciation de ses marques, Damartex a profité d'une optimisation des frais de marketing et de la maîtrise de ses frais de distribution.

Les frais indirects s'inscrivent en revanche en hausse, du fait du plan de transformation et de l'arrivée de nouveaux talents dans les équipes digitale, création produits et marketing.

Le groupe Damartex clôture ainsi l'exercice avec un résultat net à +16,3 M€.

A fin juin 2021, l'excédent financier net du Groupe ressort à +25,9 M€ contre un endettement financier net de -43,8 M€ à fin juin 2020. Ce retour en territoire positif a été permis par une amélioration marquée de la capacité d'autofinancement (+33,9 M€), ainsi que par l'augmentation de capital réalisée au mois d'octobre 2020 (+33,9 M€). Par ailleurs, le Groupe continue d'améliorer la maîtrise de son BFR qui ressort à +8,5 M€ au 30 juin 2021 (vs. +5,9 M€ pour l'exercice précédent).

Compte tenu de la solidité de la performance du Groupe et de sa trajectoire sur le moyen terme, le Directoire proposera à l'Assemblée Générale prévue le 18 novembre 2021 la distribution d'un dividende de 0,40€ brut par action.

L'Assemblée présente un caractère mixte ; il vous sera notamment successivement demandé :

Rapport du Conseil de Surveillance

- À titre ordinaire :

- D'autoriser le Directoire à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions propres,
- De statuer sur le renouvellement des mandats de deux membres du Conseil de Surveillance,

- À titre extraordinaire :

- D'autoriser le Directoire à procéder à l'annulation d'actions auto-détenues.
- De renouveler l'autorisation consentie au Directoire d'octroyer des options d'achats et de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes
- De modifier l'article 18 des statuts en vue de prévoir les modalités de désignation de membres du conseil de surveillance représentant des salariés

Des projets de résolutions, conformes à l'ordre du jour, seront soumis à votre approbation.

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler sur les différents documents qui vous ont été présentés. En conséquence, nous vous engageons à adopter les résolutions proposées.

Le Conseil de Surveillance

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La société étant cotée sur Euronext Growth, elle n'est pas tenue de se référer à un Code de gouvernement d'entreprise.

Cependant, en sus des dispositions légales, le Groupe a adopté des règles complémentaires de gouvernance en termes de constitution de comités spécialisés et d'indépendance des membres du conseil.

COMITE D'AUDIT

Le Comité d'audit, créé le 1^{er} juillet 2002 et composé de trois membres (Mme Paule Cellard, Présidente du Comité, ainsi que M. Christian Watry et M. Jean-Guillaume Despature), a pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci.

Le Comité d'audit s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2020-2021.

COMITE DES REMUNERATIONS

Le Comité des rémunérations, créé le 1^{er} juillet 2002 et composé de deux membres (M. Jean-Guillaume Despature, Président du Comité, et Mme Paule Cellard), a pour mission de soumettre au Conseil de Surveillance des propositions concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants, et d'émettre un avis sur le montant de la rémunération accordée aux membres du Conseil de Surveillance.

Le Comité des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2020-2021.

INDEPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes,
- Ne pas être et ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.),
- Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif, ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des six années précédentes.

Au regard des critères ainsi posés, trois membres du Conseil de Surveillance : Paule Cellard, la société Brand and Retail représentée par Nathalie Mesny et Christian Watry, sont considérés comme indépendants.

Ces derniers font bénéficier le groupe Damartex de toute leur expérience dans les domaines de la finance, de la stratégie, du contrôle des risques et de la stratégie marketing et e-commerce.

Paule Cellard fait bénéficier le groupe Damartex de son expérience internationale dans les domaines de la finance et du contrôle des risques et de conformité. Christian Watry fait bénéficier le groupe Damartex de son expertise dans le domaine de la finance et de la stratégie exercée notamment chez Camaieu et Decathlon. Nathalie Mesny fait bénéficier le groupe Damartex de son expérience en termes de stratégie marketing et e-commerce.

Les autres membres du Conseil de Surveillance appartiennent à la famille fondatrice ce qui, au sens des critères susvisés, les exclut de la qualification de membre indépendant.

Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise

Cependant, ces membres du Conseil sont porteurs d'une éthique familiale qui renforce le respect partagé du contrat social. Au surplus, leur investissement individuel substantiel les conduit naturellement à privilégier le long terme et donc la pérennité de la création de valeur pour toutes les parties prenantes de Damartex SA.

INFORMATIONS SUR LES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE (article L. 225-37-4 1° du Code de Commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4-1° du Code de Commerce, sur renvoi de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société durant l'exercice.

Mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire de Damartex

Patrick Seghin (Président du Directoire)

- Président de Vernier-Leurent SAS, Afibel SAS, Damartex Seed+ SAS,
- Président du Conseil d'Administration de Damart SA
- Administrateur de Damart T.S.D jusqu'au 10 novembre 2020, de Xandres NV, Xandres Nederland BV et de 3 Pagen Vertriebsgesellschaft AG
- Président et administrateur de Xandres Nederland NV
- Gérant de DSB SARL et Silveredge SARL
- Directeur Général de 3 Pagen Versand und Handelsgesellschaft mbH
- Président de Santeol-Holding
- Représentant AFIBEL président de la Maison du Jersey

Bruno Defache (Membre du Directoire)

- Président de Damartex Shanghai
- Gérant de Jours Heureux SARL jusqu'au 31 juillet 2020
- Administrateur de Damart SA, Damart T.S.D., Xandres NV et Xandres Nederland BV
- Membre du conseil de surveillance de Santéol Holding

Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance de Damartex

Jean Guillaume Despature (Président du Conseil de Surveillance, Président du Comité des Rémunérations et membre du Comité d'Audit)

- Président du Directoire de SOMFY jusqu'au 2 juin 2021
- Président du Conseil d'administration, Président du Comité stratégique, membre du Comité des nominations et des rémunérations et du comité du développement durable de Somfy SA depuis le 2 juin 2021
- Président du conseil d'administration de Financière Développement Suisse SA jusqu'au 26 mai 2021

Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise

- Président de la Fondation d'Entreprise Somfy (sous le mandat de Représentant Permanent du Fondateur - Somfy Activités SA) et du Fonds de dotation Les Petites Pierres (sous le mandat de Représentant Permanent de la Fondation d'Entreprise Somfy, elle-même représentée par Somfy Activités SA)
- Administrateur d'Acacia SA
- Administrateur de Parval SA jusqu'au 26 mai 2021
- Directeur de DSG Coordination Center SA
- Gérant de Fidep et de CMC
- Président du Conseil d'Administration de BFT SpA
- Président et Président du Conseil de Surveillance de Somfy Protect by Myfox

Paule Cellard (Membre indépendant du Conseil de Surveillance, Présidente du Comité d'Audit et membre du Comité des Rémunérations)

- Membre du Conseil de Surveillance et du comité d'audit de Somfy SA jusqu'au 2 juin 2021
- Membre du Conseil d'administration, du comité des nominations et des rémunérations de Somfy SA depuis le 2 juin 2021
- Membre du Conseil d'Administration de Indosuez Wealth Management Europe
- Présidente du Comité d'Audit, du Comité des Risques et du Contrôle Interne de Indosuez Wealth Management Europe
- Membre du Conseil d'Administration de HSBC France
- Membre des Comités des Risques et de Contrôle Interne de HSBC France

Jean Despature (Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 18 novembre 2020)

- Président du Conseil de Surveillance de J.P.J.S. SCA et J.P.J.D. SCA
- Président du Conseil d'Administration de Yainville SA

Anthony Stahl (Membre du Conseil de Surveillance)

- Membre du Conseil de surveillance de Somfy SA jusqu'au 2 juin 2021
- Membre du Conseil d'administration de Somfy SA depuis le 2 juin 2021
- Membre du Comité d'Investissement d'Edify SA
- Président du Conseil de Gérance Fidep

Marie Bavarel-Despature (Membre du Conseil de Surveillance)

- Membre du Conseil de surveillance de Somfy SA jusqu'au 2 juin 2021
- Membre du Conseil d'administration de Somfy SA depuis le 2 juin 2021
- Gérant de Fidep
- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation On Seniors' Side (Damartex)

Matthieu Despature (Membre du Conseil de Surveillance)

- Président du Directoire du Groupe MCSA jusqu'au 15.12.2020
- Président Directeur Général du Groupe MCSA depuis le 15.12.2020
- Gérant de Fidep

Grégoire Devienne (Membre du Conseil de Surveillance)

- Gérant de Fidep

Christian Watry (Vice-Président du Conseil de Surveillance, Membre indépendant du Conseil de Surveillance et membre du Comité d'Audit)

Brand & Retail représentée par Nathalie Mesny (Membre indépendant du Conseil de Surveillance)

- Membre du Conseil d'Administration de SQLI SA

Nathalie Mesny,

- Directrice Générale de Monoprix Online SAS
- Administratrice de SQLI SA
- Administratrice indépendante de Carmignac Gestion, société de gestion d'actifs

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune nouvelle convention n'a été autorisée et conclue au cours de l'exercice, de la nature de celles visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce. Les actionnaires seront donc appelés, à l'occasion de l'Assemblée Générale Mixte du 18 novembre prochain à bien vouloir prendre acte de cette absence de nouvelle convention réglementée.

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE AVEC UNE SOCIETE CONTROLEE AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-3 DU CODE DE COMMERCE

Il n'a pas été conclu de telle convention.

OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION ET LES COMPTES ANNUELS

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021 et le rapport de gestion du Directoire ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021 font apparaître les principaux postes suivants :

Total du bilan : 266.369.999,62 euros

Chiffre d'affaires : 366.002,00 euros

Résultat de l'exercice : 17.186.750,42 euros

FAITS MARQUANTS

Au cours de cet exercice, l'activité sociale a été marquée par :

L'AGE du 16 juillet 2020, qui a délégué sa compétence au Directoire en vue de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Afin de permettre au Directoire d'effectuer cette augmentation de capital, la même assemblée a préalablement réduit le capital social pour le ramener de 103 096 000 € à 36 820 000 € par voie de réduction de la valeur nominale des actions et de virement à un compte de réserves indisponibles. [Le Directoire, dans sa réunion du 29 septembre 2020, a décidé de mettre en œuvre la délégation susmentionnée et de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Le Président du Directoire, le 23 octobre 2020, sur délégation du Directoire, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 33,9 millions d'euros (soit un montant nominal de 21 171 500€ assorti d'une prime d'émission de 12 702 900€), portant le capital social à 57 991 500 €.

- Damart : Augmentation du capital à hauteur de 20 560 594 €.
- Damart Suisse : Augmentation de capital de 6 000 000 CHF.
- Xandres Belgique : Augmentation de capital de 3 000 000 €.
- Cession Jours Heureux : Le 31 juillet 2020 : cession de 100% des titres Jours Heureux à la société Vins et Saveur de France.
- Cessation d'activité : Les sociétés La Maison du Jersey et Auber Tissus ont cessé leur activité au 30 juin 2021.
- Crise sanitaire

Comme pour l'exercice précédent, la crise sanitaire reste un fait marquant.

Une demande de Prêt Garanti par l'Etat pour 80 M€ a été obtenue au cours de l'été 2020 et un remboursement anticipé a été effectué en juin 2021 suite aux bons résultats du Groupe.

Par ailleurs le Conseil de Surveillance reconnaît avoir eu connaissance des comptes consolidés.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021.

TABLEAU DES DELEGATIONS ET AUTORISATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4-3° du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après le tableau récapitulatif des autorisations ainsi que des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations et de ces autorisations au cours de l'exercice :

Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise

Le Directoire bénéficie des délégations et autorisations suivantes :

	DATE DE L'AG	DATE D'EXPIRATION DE LA DELEGATION/ DE L'AUTORISATION	MONTANT AUTORISE	UTILISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021	MONTANT RESIDUEL
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital réservé aux adhérents d'un PEE	AGE 16/07/2020	15/09/2022	1.100.000 €	0	1.100.000 €
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital avec maintien du DPS	AGE 16/07/2020	15/09/2022	25.000.000€	21.171.500 € ¹	3.828.500 €
Autorisation d'augmenter le montant des émissions avec maintien du DPS	AGE 16/07/2020	15/09/2022	15 % de l'émission initiale	Utilisée dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du DPS ¹	-
Autorisation d'octroyer des options d'achat d'actions	AGM 14/11/2018	13/01/2022	3% du capital social	0,00%	3% du capital social
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions existantes	AGM 14/11/2018	13/01/2022	3% du capital social	16,16%	1,66% du capital social

¹ Le Directoire, dans sa réunion du 29 septembre 2020, a décidé de mettre en œuvre la délégation d'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription. Le Président du Directoire, le 23 octobre 2020, sur délégation du Directoire, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 33,9 millions d'euros (soit un montant nominal de 21 171 500€ assorti d'une prime d'émission de 12 702 900€), portant le capital social à 57 991 500 €.

L'attribution gratuite d'actions, au bénéfice des deux membres du Directoire, est mentionnée dans le rapport spécial prévu par l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce, présenté lors de l'Assemblée Générale.

Le Conseil de Surveillance

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 18 novembre 2021

PARTIE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance, et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 30 juin 2021, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 17.186.750,42 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2021)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance, et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2021, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 16.243.000 euros.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice, Distribution de réserves)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2021 s'élevant à 17.186.750,42 euros au compte « Report à nouveau » d'un montant de (74.768.869,17 €) qui sera ramené à un montant débiteur de (57.582.118,75 €)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide d'apurer totalement le compte report à nouveau débiteur par imputation sur le compte Autres Réserves d'un montant de 88.898.754,18 € et qui sera ramené à un solde créditeur de 31.316.635,43 euros.

L'Assemblée Générale sur proposition du Directoire décide de distribuer une somme de 4.639.320 euros prélevée sur le compte « Autres Réserves ».

Le compte « Autres Réserves » serait ramené à 26.677.315,43 euros

L'Assemblée Générale constate que la somme distribuée à chaque action est fixée à 0,40 euro brut. Lorsqu'elle est versée à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, la distribution est soumise soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur la distribution brute au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code Général des Impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (articles 200 A, 13 et 158 du Code Général des Impôts). Elle est par ailleurs soumise aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le détachement du coupon interviendra le 26 novembre 2021.

Le paiement sera effectué le 30 novembre 2021.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le montant correspondant non versé à raison de ces actions serait affecté au compte « Autres Réserves ».

Pour les actions démembrées, s'agissant de sommes prélevées sur des réserves, la distribution reviendra au Nu-propriétaire.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 18 novembre 2021

Exercices clos les	30 juin 2018	30 juin 2019	30 juin 2020
Nombre d'actions rémunérées*	7.040.780	--	--
Nominal	14 €	--	--
Dividendes distribués**	3.520.390,00 €	--	--
Dividende brut par action**	0,50 €	--	--

* Hors actions détenues par Damartex privées de droit au dividende

** Ces dividendes sont éligibles à la réfaction. Aucun revenu n'a été distribué.

QUATRIEME RESOLUTION

(Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées – Constat de l'absence de convention nouvelle)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes mentionnant l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

CINQUIEME RESOLUTION

(Renouvellement de Madame Paule Cellard en qualité de membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Paule Cellard en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire tenue dans l'année 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement de la société Brand and Retail en qualité de membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale décide de renouveler la société Brand and Retail en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire tenue dans l'année 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SEPTIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants et L. 225-210 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite d'un nombre maximal d'actions ne pouvant représenter plus de 10 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de la présente Assemblée, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 18 novembre 2020 dans sa douzième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 18 novembre 2021

- D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Damartex par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique), ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique),
- D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- De procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'assemblée générale extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 40 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 46.393.200 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

HUITIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux Comptes :

- Donne au Directoire l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation.
- Donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 18 novembre 2021

NEUVIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Directoire en vue d'octroyer des options d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux))

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- 1) Autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de Commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.
- 2) Fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente autorisation.
- 3) Décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :
 - D'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société Damartex et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce ;
 - D'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de Commerce.
- 4) Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Directoire au titre de la présente autorisation ne pourra donner droit à acheter un nombre d'actions supérieur à 3 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée. A ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des bénéficiaires d'options en cas d'opération sur le capital de la Société.
- 5) Décide que le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Directoire conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 alinéa 4 du Code de Commerce.
- 6) Délègue tous pouvoirs au Directoire pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :
 - Fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de Commerce ;
 - Fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de 6 ans, à compter de leur date d'attribution ;
 - Prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;
 - Le cas échéant, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'options.
- 7) Prend acte que la présente autorisation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

DIXIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux))

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires existantes de la société, au profit :

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 18 novembre 2021

- Des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce,
- Et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 3 % du capital social au jour de la présente Assemblée. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver les droits des bénéficiaires d'attributions gratuites d'actions en cas d'opérations sur le capital de la Société pendant la période d'acquisition.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, celle-ci ne pouvant être inférieure à un an.

Les bénéficiaires devront, le cas échéant, conserver ces actions pendant une durée, fixée par le Directoire, au moins égale à celle nécessaire pour que la durée cumulée des périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation ne puisse être inférieure à deux ans.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- Le cas échéant :
 - Procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
 - Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant la période d'acquisition et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;
 - Prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation le cas échéant exigée des bénéficiaires,
 - Et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Elle prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

ONZIEME RESOLUTION

(Modification de l'article 18 des statuts en vue de prévoir les modalités de désignation des membres du Conseil de surveillance représentant les salariés)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide d'introduire dans les statuts les dispositions déterminant les conditions dans lesquelles sont désignés les membres du conseil de surveillance représentant les salariés et en conséquence d'insérer à la fin de l'article 18 des statuts les alinéas suivants, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Le Conseil de surveillance comprend également, en vertu de l'article L. 225-79-2 du Code de commerce, un membre du Conseil représentant les salariés du groupe lorsque le nombre de membres du Conseil nommés par l'Assemblée

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 18 novembre 2021

Générale, à l'exception de ceux représentant les actionnaires salariés nommés en application de l'article L. 225-71 du Code de commerce, est inférieur ou égal à huit, et deux membres du Conseil représentant les salariés lorsqu'il est supérieur à huit. Lorsque le nombre de membres du Conseil est à nouveau inférieur ou égal à huit, le mandat du second membre du Conseil représentant les salariés se poursuit jusqu'à son terme normal. »

La durée du mandat des membres du Conseil de surveillance représentant les salariés est de 4 ans.

Toutefois, lorsqu'un second membre du Conseil de surveillance représentant les salariés est désigné au cours du mandat du premier membre représentant les salariés, et afin d'assurer un renouvellement simultané des deux membres, le premier mandat du second membre représentant les salariés expirera lors de l'expiration du mandat du premier membre représentant les salariés.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit, d'un siège de membre du Conseil de surveillance représentant les salariés, le siège vacant est pourvu dans les conditions prévues par l'article L. 225-34 du code de commerce.

Les membres du Conseil de surveillance représentant les salariés sont désignés selon les modalités suivantes :

- Lorsqu'un seul membre doit être nommé, il est désigné par le Comité social et économique
- Lorsqu'un second membre doit également être nommé, il est désigné par le Comité social et économique dans les six mois du dépassement du seuil de huit susvisé.

Si, à la clôture d'un exercice social de la société, les conditions d'application des dispositions de l'article L. 225-79-2 ne sont plus remplies ou si la société peut prétendre à une dérogation prévue par la réglementation, le mandat du ou des membres du Conseil de surveillance représentant les salariés au Conseil prend fin à l'issue de la réunion au cours de laquelle le Conseil constate la sortie du champ de l'obligation ou le bénéfice d'une dérogation.

DOUZIEME RESOLUTION

(POUVOIRS POUR LES FORMALITES)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.



DAMART

Afibel



XANDRES
BELGIUM



3 PAGEN

Coopers
OF STORTFORD

*vitrine
magique*



SEDAGYL®

Spécialiste de votre confort à domicile

santéol

MSANTÉ



www.damartex.com

160 Boulevard de Fourmies - F 59100 ROUBAIX - +33 (0) 3.20.11.45.00